

# impac

• avril-mai-juin 2017  
CPPAP : 0715 S 07535  
numéro

**171**

• 2,50 €

**GRAND FORMAT / PAGE 4**  
**Notre syndicalisme  
versus le président de  
l'inhumanité**

**INTERNATIONAL / PAGE 28**  
**TUNISIE**  
**L'UGTT, interlocuteur  
incontournable**

**LÉGISLATION DU TRAVAIL**  
**PAGE 30**  
**Lois Macron  
et prud'hommes**

## CONTRE LES ORDONNANCES MACRON, **RÉSISTANCE !**



PAGE 15 >

**ASSISES DES MÉTIERS  
DU LIVRE  
DES RENCONTRES  
POUR ÉCRIRE L'AVENIR**



# impac /171/ sommaire



## GRAND FORMAT – APRÈS LA PRÉSIDENTIELLE... pages 4-8

Notre syndicalisme *versus* le président de l'humanité

## PRÉSIDENTIELLE page 9

Macron à l'Élysée

## L'ACTU... EN BREF (FILIÈRES) pages 10-11

## HARCÈLEMENT pages 12-13

Du beurre sur le dos des handicapés

## FILIÈRE LIVRE pages 15-20

Assises des métiers du livre  
Des rencontres pour écrire l'avenir

## L'ACTU... EN BREF (FRANCE) pages 22-23

## UFR FILPAC page 24

Déclaration du Conseil national de l'UFR FILPAC

## LIBERTÉS page 25

Une ligue pour les droits humains, économiques et sociaux

## L'ACTU... EN BREF (MONDE) page 26

## INTERNATIONAL pages 28-29

Tunisie  
L'UGTT, interlocuteur incontournable

## LÉGISLATION DU TRAVAIL pages 30-33

Lois Macron et prud'hommes

## LECTURES pages 34-35

Lire Geneviève Patte pour aider à lire /  
Un enfer pavé de billets / Les blanchisseurs

## FILIÈRE PRESSE pages 36-37

La presse régionale, réunion paritaire  
Compte rendu de la réunion du 27 juin 2017

## BILLET D'HUMEUR (mauvaise...) page 38

Emmanuel Macron, le président complexé



impac n°171 – avril-mai-juin 2017 – CPPAP 0715 S 07535

Le journal des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication CGT

Directeur de la publication : Patrick Bauret

Ont participé à ce numéro : Jacques Dimet, Yvon Huet, Chrystel Jaubert, Pascal Le Boulch, Pascal Lefebvre,

Michel Muller, Dominique Noguères, Anne-Lise Schmitt, Mervin Vencatasamy, Chantal Verdun /

Coordination : Pascal Le Boulch, Jacques Dimet / Maquette, direction artistique : Frédéric Joffre /

Correction : Philippe Zirn / Photos : Nicolas Fremiot, Elsa Bécart (couv.), FILPAC CGT, Fotolia, D.R.

FILPAC CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93154 Montreuil Cedex – [filpac@filpaccgt.fr](mailto:filpac@filpaccgt.fr) – [www.filpac-cgt.fr](http://www.filpac-cgt.fr) –  
Tél. : 01 55 82 85 74 / Imprimerie RIVET, 87000 Limoges.

2 • impac / avril-mai-juin 2017



# Se mettre en marche **pour** **le progrès social**, le 12 septembre prochain !

---

 PATRICK BAURET,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FILPAC CGT

---

**A**près cette longue période électorale qui a vu l'élection d'un banquier et d'une Assemblée nationale hétéroclite, et surtout de bon nombre d'opportunistes, l'heure est à la mobilisation. Élections sans enthousiasme qui furent marquées par une abstention record, démontrant que les élu(e)s, tant le président que les député(e)s, n'ont en aucun cas obtenu une majorité des voix des électeurs(trices) inscrits. Pire, étant élus par une petite minorité des inscrit(e)s (environ 15 %), la légitimité de ce qu'ils s'apprêtent à faire contre le code du travail et notre protection sociale est inexistante. Ce gouvernement est à la botte de la finance et du MEDEF et des actionnaires gloutons.

En « marche » vers la régression sociale est la motivation première de la politique qui va se mettre en place. En « marche » vers la précarisation du travail, la casse des garanties collectives et, en quelque sorte, une « Macronisation » de la vie des travailleurs(euses).

Devant cette situation, la FILPAC et tous ses syndicats se doivent de prendre toutes leurs responsabilités. Les projets néfastes de ce gouvernement libéral doivent être combattus. Pour cela, chaque équipe syndicale doit être sur le pont tout l'été.

Comme ce ne sont pas les médias, télévisuels ou écrits, qui apporteront aux travailleurs la réalité des mauvais coups en cours, il nous revient à nous, syndicalistes, d'être convaincant dans les débats et assemblées que nous allons organiser. Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de faire le travail d'information et d'explication sur les ordonnances néfastes que veut prendre le gouvernement pendant les congés.

Tous les syndicats de la fédération doivent organiser des assemblées de salarié(e)s pour donner des éléments concrets sur l'avenir du Code du travail. Et cela où nous sommes organisés, mais aussi dans les zones d'activités en lien avec les structures territoriales de la CGT, UD et UL.

Toute la FILPAC doit se mettre en « action » pour que ne passe pas dans l'esprit des travailleurs(euses) que la seule solution est de « macroniser » les protections des salarié(e)s.



***Toute la FILPAC doit se mettre en action pour que ne passe pas dans l'esprit des travailleurs que la seule solution est de « macroniser » les protections des salarié(e)s.***



Alors, sans attendre, organisons-nous pour informer, expliquer et proposer les revendications de la CGT afin de rassembler et mobiliser le plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs. L'été ne doit pas être qu'un moment de congés car, il n'y a pas de congés pour les mauvais coups ! Préparons la mobilisation du 12 septembre par des arrêts de travail et une participation massive à tous les rassemblements qui auront lieu sur le territoire. ●



# NOTRE SYNDICALISME VERSUS LE PRÉSIDENT DE L'INHUMANITÉ

Un nouveau président, issu de l'oligarchie et de la banque, de nouveaux députés majoritairement recyclés des anciens partis et issus des mêmes couches technocratiques sont arrivés au pouvoir. Le nouveau gouvernement regroupe d'anciens socialistes et d'anciens députés ou ministres de la droite. Quelle place pour un syndicalisme de combat et de propositions ?

## UNE ÉLECTION SOUS LE SIGNE DU LIBÉRALISME

La défiance des citoyens à l'égard des partis et du système de démocratie politique actuel n'a jamais été aussi importante. Le régime présidentiel de la V<sup>e</sup> République, arrive à épuisement et trouve ses limites dans un monde ouvert à d'autres conceptions de la société.

Le coup d'État permanent qu'est la constitution de la V<sup>e</sup> République, ce que dénonçaient d'aucuns, est démontré au quotidien et le nouveau locataire élyséen, par sa réforme contre le monde du travail à coups d'ordonnances, en est une nouvelle illustration manifeste.

La plupart des partis politiques qui se sont constitués autour et pour ce régime quasi monarchique sont en crise grave et leur pérennité est plus que compromise. Ce régime de présidentialisation a été accentué par la réforme de Jacques Chirac et Lionel Jospin en 2002 qui fait suivre à un mois d'intervalle les élections présidentielle et législatives, de façon à avoir un Parlement à la solde de « l' élu suprême ».

Le coup d'État permanent est renforcé et les pouvoirs du monarque s'étendent sur une représentation nationale qui n'est plus que l'ombre d'elle-même et ne joue plus son rôle d'opposition ni de contrôle démocratique.

## Le coup d'État permanent est renforcé et les pouvoirs du monarque s'étendent sur une représentation nationale qui n'est plus que l'ombre d'elle-même et ne joue plus son rôle d'opposition ni de contrôle démocratique.

La course au Graal présidentiel devient l'obsession des états-majors politiques qui se mettent à organiser des primaires fratricides, donnant un spectacle peu ragoutant de la politique. Faisant de l'homme ou de la femme (beaucoup plus rarement) providentiels l'alpha et l'oméga de la pratique politique, les partis déçoivent d'autant plus que, quel que soit l' élu, c'est toujours la même politique de régression sociale et sociétale qui est déroulée. Le tout adossé à une politique européenne placée sous le signe du libéralisme débridé, à laquelle tous les États font allégeance, et participent par leur politique d'austérité à la destruction des garanties sociales, des services publics, en un mot d'une cohésion fragile de nos sociétés.

Dès lors, les déceptions et les colères sont à la hauteur des trahisons et des renoncements de celles et ceux qui sont censés incarner un peu plus de justice sociale... Des citoyens écœurés, ne croyant plus dans un système électoral qui débouche sur la même politique de régression sociale, ne participent plus majoritairement à la vie démocratique du pays. Certaines et certains d'entre eux tombent dans les affres du populisme de l'extrême droite pour exprimer leur colère à une élite sourde à leurs souffrances quotidiennes.

Entre celles et ceux qui ne s'inscrivent pas sur les listes électorales, les abstentionnistes et les votes blancs ou nuls, le parti majoritaire n'est pas celui de l'actuel président mais bien celui des citoyens qui veulent donner un sens à la politique par de véritables alternatives aux injustices et inégalités croissantes.

Jamais dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République, le taux d'abstention n'a été aussi important. Aux dernières législatives plus de 57 % des électrices et électeurs ne se sont pas déplacés pour élire leurs députés. En grande partie, la jeunesse et les quartiers populaires ne vont plus aux élections, la défiance est à son paroxysme chez près de 70 % d'entre eux.

La désunion récente du camp progressiste accentue le mouvement de désaf-

fection et relègue les dirigeants des partis concernés au même rang que ceux du camp libéral. Le peu d'espoir de la jeunesse et des citoyennes et citoyens dans une alternative au libéralisme se désagrège lors d'échéances électorales. Rien d'étonnant, dès lors, qu'une désaffection grandissante du peuple s'opère vis-à-vis d'un système de représentation politique archaïque.

Élu par défaut, en opposition au risque d'un fascisme imminent, le Président Macron et son gouvernement n'ont pas une majorité des citoyens derrière eux, ce qu'ils ont bien analysé. C'est la raison de leur violence à venir dans leurs décisions et la répression de celles et ceux qui s'y opposeront.

La majorité parlementaire est plus en-

core illégitime, ne représentant que six millions d'électeurs sur les quarante-sept millions de votants potentiels.

Les nouveaux dirigeants savent aussi que l'illusion de la pseudo-nouveauté ne dépassera pas l'été. Le vrai visage de leur politique de destruction sociale, écologique et sociétale sera mis à jour dès les premières décisions votées par une Assemblée aux ordres de Matignon et de l'Élysée.

Dès son accession à ses nouvelles responsabilités, le produit de synthèse Macron, fabriqué par une gauche bourgeoise et une droite aux accents « juppéistes » au vernis social, incarne cette politique libérale pseudo sociale que les représentants de la troïka, Junker en tête ont fêtée. Ils lui ont, sans tarder, rappelé ses engagements de casse du droit du travail et de la protection sociale.

Faisant fi des échecs récents en Europe, des partis libéraux teintés de social ou pas, face à la montée des partis fascistes, le nouveau président et son gouvernement de combat antisocial s'activent et ne perdent pas de temps pour mettre en œuvre une régression sociale sans précédent du monde du travail.

Sans considération pour les conséquences à venir, ce qui leur importe est d'en finir définitivement, et rapidement, avec le modèle social issu de plus d'un siècle de conquêtes sociales.

Le capital n'attend pas car, pour tenter de surmonter sa crise actuelle, il a besoin de briser tous les droits et les garanties sociales.

## LE PRÉSIDENT DU PROFIT DES ENTREPRISES 4.0

Comme cycliquement, le système capitaliste traverse une nouvelle phase de crise dont l'issue, plus incertaine que jamais, coûte toujours plus aux travailleurs. Crise de surproduction et de l'émergence d'une nouvelle forme de capitalisme aimant des capitaux mondiaux, celui du numérique.

Les bulles spéculatives financières enflent autour des valeurs du NASDAQ, faisant des GAFA, nouveaux oligopoles mondiaux du capital, les moteurs d'une nouvelle ère du capitalisme, renvoyant le travail à ses pires heures d'exploitation.

Pour quelques milliers d'ingénieurs basés en Californie, dont une poignée engrange des fortunes, des millions de travailleurs retrouvent le paiement à la tâche et la précarité de travail comme mode de vie pour horizon de leur existence. Le phénomène de déstructuration du travail s'amplifie aussi vite que les capitaux s'accroissent : c'est la modernité du 4.0 !

Les privés d'emploi se voient obligés de vendre leur force de travail aux enchères, le moins payé pouvant espérer remporter la mission ponctuelle proposée. Exit Pôle emploi, vive le Bon Coin et autres sites d'échanges, nous entrons dans l'ère du collaboratif et du travail quasi gratuit, c'est ça la modernité « macronienne » !

Le généralisateur de l'Ubérisation, chantre d'un libéralisme triomphant, n'a qu'une obsession, celle d'adapter notre société aux marchés de ce nouveau capitalisme débridé et décomplexé.

L'ancien capitalisme, celui du patronat de l'industrie et des services, dans ce nouveau cadre de compétition mondiale exacerbée, réclame à cor et à cri des conditions d'exploitation du travail équivalentes pour engranger un profit toujours insuffisant pour les appétits d'actionnaires insatiables.

Le projet initié par l'ancien président François Hollande de déconstruction du Code du travail pour n'en faire qu'une charte articulée autour de quelques principes fondamentaux, ceux édictés par l'OIT – et encore ! –, ressort dans les propos et les souhaits du premier ministre Philippe et de sa ministre du Travail Péricault.

Sur le même modèle, la Commission européenne, devant les possibles émergences de gouvernements populaires en Grèce, au Portugal et de peu en France, tente d'habiller sa politique libérale d'oripeaux sociaux en proposant la rédaction d'un « *Socle européen de protection sociale* », très ancienne revendication des syndicats de travailleurs. Dans les faits, il s'agit de principes non contraignants pour le patronat, orientés pour l'essentiel vers les nouvelles formes de travail comme Uber, l'auto-entreprenariat et le paiement à la tâche.

Le capitalisme à l'ère du numérique et de sa nouvelle mondialisation a besoin, pour faire croître les masses énormes de capitaux dont il se nourrit, de détruire tous les acquis sociaux obtenus par les luttes durant l'ancienne ère industrielle pour bâtir une nouvelle société et de nouvelles normes de travail taillées à sa mesure et exigentes de profitabilité.

Le candidat Macron, à travers son projet, y répond tout comme le faisait François Fillon avec une pointe supplémentaire de « bondieuseries », comme Le Pen avec un axe xénophobe et de haine, mais aussi comme tant d'autres briguant le fauteuil de l'Élysée.

Celui qui se présente comme le réinventeur de la politique, brisant les anciens schémas partisans, n'est en fait que le produit de synthèse de l'ancien, à la convergence du « social-libéralisme »

## **C'est bien une nouvelle société qu'ils veulent nous imposer, une société d'injustices sociales, d'inégalités, de violences, de déculturation, de privatisation des services publics, la fin des solidarités.**

éculé, d'une droite réactionnaire d'une bourgeoisie en passe de se faire doubler par un patronat de la nouvelle économie encore plus arrogant.

En effet, il met fin aux fausses promesses sociales d'une gauche libérale et applique de manière décomplexée le programme du MEDEF qui l'a propulsé au pouvoir, avec l'appui des médias de masse, que détiennent les oligarques de la finance.

### **UN PROJET PRÉSIDENTIEL SOCIÉTAL POUR UN CAPITALISME SAUVAGE**

Le travail sous sa forme actuelle de contractualisation salariale majoritairement en contrat à durée indéterminée (CDI) ne convient plus aux nouveaux phénix du CAC 40 Niel, Drahi and Co. Leur projet de société ne peut s'embarasser de telles contraintes qui contrarient la totale liberté d'exploiter les travailleurs.

La protection sociale est une charge insupportable pour ceux qui n'ont que l'envie de libérer les entreprises de tels poids qui pèsent sur leur profit. La culture, l'éducation, la santé sont des pans entiers de notre société qu'il faut livrer aux appétits des multinationales, pour les rendre plus souples, adaptables et surtout rentables.

L'écologie et ses normes environnementales toujours plus liberticides selon l'industrie agro alimentaire doivent revenir à sa juste valeur, indicative !

Revenir à une société décontingentée de ces entraves sociales, étatiques, démocratiques qui empêchent l'entrepreneur d'entreprendre en toute liberté : voilà le but que se fixe le nouvel exécutif !

Liberté, libérer, libération, ils n'ont que cela en bouche pour mieux contraindre les salarié(e)s, les privé(e)s d'emploi, les retraités(e)s et l'ensemble des citoyens, à une soumission volontaire au nouvel ordre mondial du libéralisme triomphant. Leurs libertés sont notre prison dans cet horizon qu'ils veulent nous imposer comme indépassable : le capitalisme.

Les contre-vérités s'enchaînent et se relaient à longueur d'ondes médiatiques

et de pages papier comme numériques, pour être sûr, tel Big Brother, d'annihiler tout esprit de contestation pouvant amener une alternative sociale.

C'est bien une nouvelle société qu'ils veulent nous imposer, une société d'injustices sociales, d'inégalités, de violences, de déculturation, de privatisation des services publics, la fin des solidarités. Les représentants de la bourgeoisie, ancienne et nouvelle, donnent mission au président « jupitérien », plutôt un astéroïde parmi la galaxie des serviteurs du patronat, d'en finir une fois pour toutes avec cette nation gérée depuis trop longtemps par les ordonnances du Conseil national de la Résistance. Jamais la volonté de revanche de classe n'a été aussi forte et quoi de mieux qu'utiliser une bonne crise systémique combinée à une révolution technologique et quelques guerres mâtinées d'état d'urgence pour faire table rase des conquêtes sociales chèrement acquises par le monde du travail.

La gouvernance de l'État et de ses fonctions régaliennes doit être dédiée exclusivement au service des entreprises et, pour en être sûr, les services publics seront gérés à la méthode « privé ». L'hôpital, l'éducation, la justice, l'armée, les administrations doivent se déstructurer de manière à devenir si ce n'est rentables, du moins, donner au privé ce qui peut l'être et réduire le reste à la portion congrue. C'est la fin d'un État qui assure la cohésion d'une société, qui protège les plus « faibles ».

### **LA VIOLENCE COMME MÉTHODE DE GOUVERNEMENT**

Minoritaire dans la société, le pouvoir en place recueille à peine 14 % des suffrages des inscrits au premier tour des législatives. Malgré tout, l'injustice du système électoral, dit du scrutin majoritaire uninominal à deux tours, permet au mouvement politique du président de rafler 70 % des sièges à l'Assemblée nationale.

Si les efforts déployés à coups de com' médiatique tentent de minimiser le gouffre entre la représentation nationale nouvelle et la forte abstention exprimant un mécontentement sourd mais très majoritaire, personne n'est dupe de la fragilité de l'assise réelle du pouvoir.

Les tentatives immédiates de l'exécutif de normaliser l'état d'urgence et son régime d'exception, tout comme sa volonté d'interdire le droit de manifester, sont l'illustration d'une réelle peur de la majorité face à une exaspération populaire et à une jeunesse au bord de l'explosion.

Le cycle électoral que nous venons de vivre n'a connu aucune trêve sociale. Des



**Minoritaire dans la société, le pouvoir en place recueille à peine 14 % des suffrages des inscrits au premier tour des législatives. Malgré tout, l'injustice du système électoral, dit du scrutin majoritaire uninominal à deux tours, permet au mouvement politique du président de rafler 70 % des sièges à l'Assemblée nationale.**

luttés par centaines ont eu lieu, les vives interpellations par les travailleurs de GSetM et d'autres entreprises au nouvel « astéroïde » du capital ont eu lieu à peine sa prise de fonction effectuée.

Les salarié(e)s, en se mobilisant ainsi, démontrent un peu plus tous les jours qu'ils n'attendent rien de celui qui leur promet la fin du Code du travail, la privatisation de leur Sécurité sociale, la suppression par dizaines de milliers d'emplois dans la Fonction publique, la remise en cause des services publics, le recul de l'âge de la retraite, etc.

Sachant que nombre de ces députés « novices » auront du mal à résister à la mobilisation sociale et populaire, le banquier président doit rapidement renforcer le régime d'exception et la répression tous azimuts pour tuer dans l'œuf cette révolte qui gronde.

La rapidité avec laquelle Macron veut terminer avec le Code du travail par ordonnances est symptomatique de la violence anti démocratique dont il veut faire usage pour forger sa société inhumaine.

### **COMBATTRE LE LIBÉRALISME D'ÉTAT**

Après plus de trente années de reculs sociaux et de politique libérale, il est nécessaire de redonner corps à de réelles alternatives pour briser un fatalisme et une résignation mortifères.

Briser cet unique horizon libéral, auquel tentent de nous soumettre les pouvoirs qui se sont succédé depuis la fin des

« trente glorieuses », nécessite un syndicalisme qui reprend l'initiative du débat et de l'offensive idéologique.

Nous devons en terminer avec l'expérience « ratée » d'un socialisme dans l'ex-bloc de l'Est qui s'avère avoir été un traumatisme dans l'organisation et qui a entravé la construction d'une autre alternative sociétale !

Dépasser définitivement ce qui a été ce choc pour des générations de militantes et militants est d'autant plus nécessaire et vitale que la jeunesse a une lecture très critique de ces régimes et de leur conception de société et surtout aspire à construire un projet de société des « communs » respectueux de la planète.

Déclamer à tout bout de champ être un syndicalisme de transformation sociale sans travailler à emporter la conviction du plus grand nombre dans les entreprises comme dans la société est aussi efficace qu'une poule devant un couteau.

Le syndicalisme de classe que nous voulons incarner ne peut être réel que s'il devient de masse dans les faits.

Ni avant-garde éclairée ni spontanéité « mouvementiste », le travail syndical ne peut prendre de raccourcis dans la construction du rapport de forces, s'il ne veut pas devenir hors-sol et emprunter les voies d'une politisation qui l'écarte de sa vocation révolutionnaire.

C'est dans les entreprises, les bassins d'emplois, les quartiers, que nous devons aller au débat pour convaincre

du champ des possibles. Une de nos tâches essentielles est de combattre pied à pied les intentions destructrices de Macron et de sa classe sociale, en permettant à toutes et tous d'en connaître et d'en comprendre la totalité des conséquences sur la vie des travailleurs et de leur famille.

D'autant que nous connaissons son projet d'ordonnances déjà écrites et prêtes à être votées par une assemblée majoritairement de droite (LR, LREM, quelques élus PS, et le FN). Personne n'étant dupe de la mascarade de concertation de cet été.

Durant le combat contre la loi El Khomri, dans un trop grand nombre d'entreprises où la CGT est présente, près de 70 % d'après le recensement effectué par les fédés et les UD, le débat et le travail d'explications auprès des salariés n'ont pas été effectués.

Pour de multiples raisons, le corps militant insuffisamment formé, informé sur les tenants précis et aboutissants de cette loi, il lui a été compliqué de dépasser les généralités pour emporter la bataille d'idées face à la couverture médiatique généralisée dont a bénéficié le pouvoir.

Mais si le débat dénonciateur de la loi « Travail au carré » avec les salariés dans chaque entreprise est indispensable à la mobilisation de masse, il est insuffisant si d'autres perspectives concrètes et réelles ne sont pas proposées et débattues.

Se battre contre leur funeste projet est indispensable, mais insuffisant s'il ne s'accompagne pas d'un travail de conviction sur un autre projet de loi et d'autres voies à emprunter. Nous sommes trop timorés, voire hésitants, et il faut se le dire, peu convaincus pour certains d'entre nous des revendications portées par la CGT. Dès lors, emporter la conviction du plus grand nombre sans débattre de nos revendications devient « mission

## L'AGENDA SYNDICAL DE L'ÉTÉ

- 1. Former et informer notre corps militant sur les ordonnances et leurs conséquences antisociales.**
- 2. Débattre sur tous les lieux de travail où nous sommes présents et organiser des débats publics sur les enjeux de leur projet de destruction et nos revendications sociales.**
- 3. Organiser des actions inédites, populaires et visibles par le plus grand nombre**
- 4. Communiquer massivement sur tous les supports, mener une campagne d'affichage et sur les réseaux sociaux.**
- 5. Interpeller régulièrement dans leurs déplacements, devant leurs permanence et publiquement les députés du président. ///**

impossible ». Il est d'autant plus compliqué d'apporter la confiance dans notre capacité à changer les choses si nous ne sommes pas nous-mêmes convaincus de ce que nous revendiquons.

32 heures, nouveau Code du travail, SMIC à 1800 euros, Sécurité sociale professionnelle, nouveau statut du travail salarié, et l'ensemble de nos repères revendicatifs votés unanimement par toutes les organisations de la CGT (fédérations et unions départementales) sont futiles et inutiles si nous n'en débattons pas avec nos collègues, avec celles et ceux qui nous entourent, si nous n'ouvrons pas de réels débats publics.

Il ne s'agit pas d'un programme politique, au sens politicien actuel, mais de contenus revendicatifs, qui, réfléchis et définis collectivement, répondent aux aspirations actuelles et aux revendications immédiates du monde du travail, c'est toute leur force transformatrice.

L'ubérisation du travail, le paiement à la tâche, l'explosion des durées du travail, la croissance exponentielle des travailleurs pauvres, les destructions répétées des pans de notre protection sociale, la faiblesse des pensions et l'absence de leur revalorisation, etc., trouvent leur antidote dans le cahier revendicatif CGT.

### SE RÉAPPROPRIER UN SYNDICALISME DE REVENDICATIONS, DU LIEU DE TRAVAIL AU CHANGEMENT DE SOCIÉTÉ

Revenir à la double besogne fondatrice de notre syndicalisme est plus que ja-

mais vital. Alors que la culture du renoncement envahit l'ensemble des sphères de la société pour la soumettre au nouvel ordre mondial libéral, le syndicalisme est face à l'alternative suivante :

- Soit il rejoint le camp du TINA (*There is not alternative*), pensé par Thatcher et Reagan et qui sert de guide à toutes les politiques appliquées en Europe et dans le monde, comme l'ont fait la CFDT et ses avatars CFTC et CGC ;

- Soit il s'affronte frontalement à ce nouvel ordre de l'inhumanité et pour cela s'appuie sur la construction des mobilisations sociales en donnant corps aux revendications jusqu'à présent étouffées par l'assommoir libéral.

Lors de nos derniers congrès, notre fédération – comme la CGT, lors de son 51<sup>e</sup> Congrès – a décidé de rassembler les travailleurs pour revendiquer et de bâtir les solidarités pour faire gagner le camp du travail contre celui du capital.

La tâche première de notre syndicalisme est bien celle de redonner confiance au monde du travail dans sa capacité à imposer une autre société, en l'appuyant dans l'élaboration des revendications en réponse à ses besoins quel qu'en soient leur nature et leur importance.

Ils n'y pas de petites revendications qui ne vaillent pas d'être défendues, car toutes comportent en elles le germe du changement de société en remettant en cause les critères de gestion capitalistes.

Alors que les dernières lois Macron, Reb-samen, Fillon, El Khomri, etc., ont cantonné la négociation sociale à des thématiques préétablies pour éviter qu'elles abordent le point nodal de la répartition de la valeur ajoutée entre le capital et le travail, il faut que le syndicalisme à tous les niveaux de négociation se réapproprie ce droit inaliénable des travailleurs celui de revendiquer et d'en faire le seul élément des négociations.

Nous pourrions d'autant plus facilement inverser le rapport de forces en faveur du monde du travail que nous lui donnerons des perspectives aux luttes et aux résistances en faisant partager largement par le débat quotidien avec nos collègues et plus largement, les repères revendicatifs des syndicats de la CGT. Oser repenser une société basée sur la justice sociale, plus écologique, plus respectueuse de l'humanité est le défi auquel nous devons nous atteler.

Plus que jamais, en tout point de la planète, les peuples, la jeunesse aspirent à transformer radicalement ce monde invivable, ce système destructeur de vies et inhumain. Le syndicalisme de transformation sociale est cet outil au service du changement de société.

**Plus que jamais, en tout point de la planète, les peuples, la jeunesse aspirent à transformer radicalement ce monde invivable, ce système destructeur de vies et inhumain. Le syndicalisme de transformation sociale est cet outil au service du changement de société.**

### CULTIVER NOTRE JARDIN SYNDICAL

Cette expression d'Henri Krasucki est plus que jamais d'actualité ! Comment penser changer une société lorsque les effectifs des organisations syndicales représentent moins de 8 % de la totalité des 27 millions de travailleurs, que le nombre d'entreprises ayant une présence syndicale ne cesse de diminuer et enfin que la grande majorité des travailleurs n'aura jamais de contact avec les syndicats ?

Ni méthode Coué, ni volontarisme naïf, notre capacité d'attraction est réelle. Les combats récents, dont celui contre la loi Travail, recueillent une large sympathie voire une large adhésion de la majorité de la population.

Les obstacles à l'adhésion proviennent largement de l'interne de l'organisation :

- le premier est celui qui consiste à ne pas la proposer systématiquement à toutes celles et tous ceux qui viennent vers nous pour divers motifs ;

- le deuxième relève de dysfonctionnements internes qui font que nous perdons un nombre incalculable de nouveaux adhérents, sans compter les frictions internes qui en découragent un certain nombre.

Un effort permanent doit être consacré au renforcement de nos forces organisées, en allant à la rencontre du plus grand nombre, en ouvrant en grand les portes de notre syndicat sans exclusive.

Face au représentant de l'inhumanité pas d'autre choix que celui d'un affrontement sans concession qui doit s'organiser dès l'été. Débattre, convaincre le plus grand nombre sur tous les lieux de travail, dans les quartiers, les places des villages, voilà la tâche immédiate d'un syndicalisme de classe qui se donne pour cela l'ambition d'être de masse. ●

\* Le régime de monarchie présidentielle institué par la naissance de la V<sup>e</sup> République en 1958 s'est encore aggravé au fil des décennies. Notre système donne encore plus de pouvoir au Président que dans le système américain.

# Macron à l'Élysée

Emmanuel Macron a donc été élu président de la République le 7 mai dernier, face à la candidate de l'extrême-droite Marine Le Pen.

 JACQUES DIMET

C'est par une large victoire (60 % des suffrages exprimés) mais très loin cependant du score de Jacques Chirac dans les mêmes circonstances en 2002 (80 %) qu'a été élu le nouveau président. La défiance s'est également exprimée – au deuxième tour – par l'augmentation substantielle des votes blancs et nuls. À ce propos, on ne peut que réitérer l'exigence de voir reconnaître le vote blanc comme suffrage exprimé.

Vu les circonstances de son élection, Emmanuel Macron est mal placé pour affirmer comme il le fait que c'est son programme qui a été adopté par les électeurs. Tout au plus le nouveau président de la République pourrait-il se prévaloir de 24 % de suffrages d'adhésion, encore que nombre de ses électeurs ont voté d'abord pour éviter un duel Le Pen-Fillon et non pas sur la base de son programme.

## Les enseignements de la campagne

**1. L'enjeu des primaires et leur échec.** Les deux principales forces politiques nous ont présenté les primaires comme étant un paragon de démocratie, suivant en cela l'exemple américain. Si la primaire de la droite fut un succès et permit l'éviction de Sarkozy et Juppé, son résultat a ensuite phagocyté l'électorat de droite, les dirigeants de LR étant dans l'incapacité de changer de candidat au milieu du gué, celui-ci ayant été désigné non par le parti mais par la primaire.

Au Parti socialiste la primaire a servi de chamboule-tout. Valls a été rejeté assez massivement et Benoît Hamon s'est retrouvé dans une situation qu'il n'avait manifestement pas prévue.

Dès sa désignation les défections n'ont pas tardé à la tête du PS, les uns rejoignant directement En Marche!, d'autres, comme Manuel Valls, pourtant signataire d'une charte précisant que les postulants à la primaire soutiendraient le candidat désigné, appelant à voter Emmanuel Macron. À cet échec des deux primaires principales on pourrait ajouter celle d'EELV. La favorite, Cécile Duflot, fut

battue et le vainqueur, Yannick Jadot, renonça quelques semaines plus tard à être candidat, se ralliant à Benoît Hamon. Résultat, ce qui devait s'additionner aboutit à une soustraction : Benoît Hamon (qui officiellement représentait le PS et EELV) a en effet perdu 24,56 points par rapport au score cumulé de François Hollande et Eva Joly en 2012. Comme quoi le corps électoral ne se résume pas à des opérations arithmétiques.

**2. Jamais la droite n'a été aussi forte qu'à cette présidentielle.** Si François Fillon a échoué à devenir président de la République et si son score était en recul par rapport à celui de Nicolas Sarkozy en 2012 (moins 7 points), il a tout de même fait plus que Jacques Chirac en 1995 et 2002. La droite classique (à laquelle on adjoint Emmanuel Macron) a obtenu plus de 51 % des suffrages, le score atteignant 72,3 % avec Marine Le Pen. C'est moins, pour la droite classique, qu'en 2007, qui vit la victoire de Nicolas Sarkozy (53,10 %), mais avec le FN c'est 9 points de plus. Par rapport à 2012 la poussée à droite est plus forte (+ 13 points sans le FN, +16 points avec le FN). Et donc, jamais la gauche n'a été si faible, les quatre candidats de gauche (Mélenchon, Hamon, Poutou, Arthaud) ne recueillant, tous ensemble, que 28 % des suffrages.

**3. Le FN a réalisé le plus haut score de son histoire aux deux tours.** Même si cette poussée ne s'est pas traduite nécessairement par un fort contingent de députés, vu le système électoral elle comptera – en négatif – dans le rapport des forces. Par-delà son caractère d'extrême droite et xénophobe, le FN est un parti profondément ancré dans la défense autoritaire du système capitaliste et des politiques libérales<sup>(1)</sup>.

**4. Le rapport des forces doit donc bien se voir à l'aune de ces résultats du premier tour :** une poussée de la droite, un recul historique de la gauche (principalement dû à l'effondrement du Parti socialiste) et une recomposition politique générale. Si la droite classique reste forte (Fillon à 20 %),

c'est aujourd'hui La République en marche, le parti d'Emmanuel Macron, qui incarne le parti du libéralisme économique. Emmanuel Macron a transformé en acte politique ce qui était déjà une réalité : la porosité des programmes économiques et sociaux entre la droite et une partie de la gauche.

À gauche précisément, cela semble en être fini de la domination du Parti socialiste, pour la première fois dépassé par une autre force de gauche, depuis le tournant de 1978<sup>(2)</sup>. Le rassemblement s'est fait autour de la candidature de Jean-Luc Mélenchon et si ce dernier a recueilli près de 20 % des suffrages (le plus haut score d'un candidat de la gauche non socialiste depuis 1969<sup>(3)</sup> à une présidentielle), il reste dans les eaux du vote obtenu par la gauche non socialiste depuis 1981 (si l'on excepte 2007 où celle-ci ne réunit que 10,57 % des suffrages face à un parti socialiste boosté par la candidature de Ségolène Royal<sup>(4)</sup>).

Jean-Luc Mélenchon a progressé dans l'électorat jeune et chez les ouvriers et employés, mais il s'agit plus d'un basculement à l'intérieur de la gauche que d'une conquête vers l'ensemble du monde du travail, notamment vers celles et ceux qui s'abstiennent ou qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales.

La mobilisation sociale ne s'est pas arrêtée, même si elle a été ralentie, pendant ces semaines électorales. Elle s'est même renforcée, juste après l'élection, comme le montre le récent mouvement des transporteurs de matières dangereuses, à l'appel de la CGT. Plus profondément que les élections, c'est bien la lutte pour les revendications et le progrès social, dans les entreprises et au niveau national, qui fera évoluer en faveur du monde du travail, le rapport des forces. ●●●

(1) Au Chili, c'est sous la dictature de Pinochet que les Chicago's boys de Milton Friedman ont pu mettre en œuvre leur programme ultra-libéral de privatisations, de casse sociale et de profits financiers.

(2) Aux législatives de 1978, le parti socialiste dépassait pour la première fois depuis la Libération, le parti communiste.

(3) En 1969 le candidat socialiste Gaston Defferre (en binôme avec Pierre Mendès-France) n'obtenait qu'un peu plus de 5 % des suffrages contre 22 % au candidat communiste Jacques Duclos.

(4) 18,75 % en 1981 ; 15,01 % en 1988 ; 17,26 % en 1995 ; 24,89 % en 2002 ; 15,12 % en 2012.



# L'ACTU FILIÈRES

POLITIQUE / ÉCONOMIE / LUTTES SYNDICALES /  
LEGISLATION / CULTURE / VIE QUOTIDIENNE /  
FISCALITÉ / RELATIONS SOCIALES / JUSTICE /  
MÉDIAS...

**FD SPECTACLE, FILPAC, SNJ CGT /  
L'ÉVÉNEMENT**

## Fête de l'Huma 2017

La FILPAC CGT, la Fédération du spectacle CGT et le SNJ CGT organiseront lors de la Fête de l'Humanité (du 15 au 17 septembre 2017) un débat sur la liberté de la presse, des médias et la liberté de création, avec de nombreux invités. Plus de précisions seront données sur le site fédéral dans les semaines qui viennent. ///



Visuel : Fête de l'huma.fr

**La Fête de l'Humanité**  
15 . 16 . 17 SEPTEMBRE 2017  
PARC DÉPARTEMENTAL G. VALBON - LA COURNEUVE

**SGLCE CGT / HOMMAGE**

## Disparition de Pierre Parrot

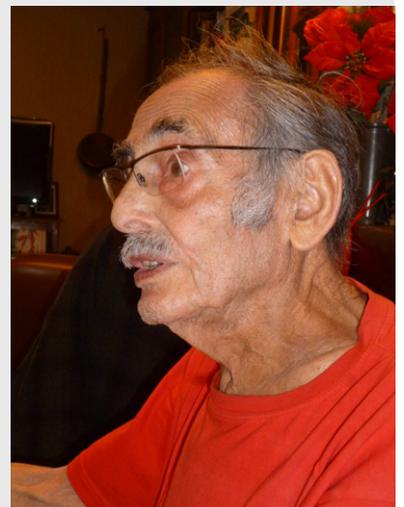
Notre camarade Pierre Parrot vient de nous quitter. Avec ses quatre-vingt-quatorze ans, il était doyen des correcteurs CGT. Né en 1923 dans le Limousin, il a commencé à travailler dans diverses imprimeries à Périgueux. Syndiqué au Livre CGT, il fréquentait militants communistes et anarchistes et, en 1943, il entra dans la Résistance, où il rencontra des militants de la CNT espagnole.

À la Libération, les hasards de la vie l'amènèrent à travailler dans la presse parisienne : *Franc-Tireur*, *Combat*, *Libération* (le premier !). Il croise, outre ses camarades de la Chambre syndicale typographique parisienne, des militantes et militants du Syndicat des correcteurs CGT : Louis Louvet, Simone Larcher, Rirette Maîtrejean, entre autres. Dans les années 1960, il travaillait au *Figaro*, où il rencontra André Devriendt puis Jacky Toublet, tour à tour secrétaires délégués du Syndicat des correcteurs. Et, à la retraite, il rejoignit la section des retraités des correcteurs et, parallèlement à la perpétuation de cet engagement syndical, la Fédération anarchiste.

Si son grand âge l'empêchait de descendre dans la rue pour manifester, il cotisait scrupuleusement et, surtout, ne manquait jamais une assemblée générale du syndicat.

**Guillaume Goutte,**  
secrétaire délégué de la section des correcteurs du SGLCE CGT

La FILPAC CGT s'associe à l'hommage de la section des correcteurs et adresse toutes ses condoléances à ses proches et à son syndicat. ///





SNJ CGT, FILPAC CGT / FILIÈRE PRESSE

## LA MARSEILLAISE, SECOND ROUND D'OBSERVATION

Début mai, *la Marseillaise*, quotidien régional qui a une zone de diffusion sur six départements du Sud-Est (Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-de-Haute-Provence, Vaucluse, Gard et l'Hérault où il est publié sous le titre *l'Hérault du jour*), a vu sa période d'observation prolongée de six mois. Le journal avait été placé en redressement judiciaire en novembre dernier avec une période d'observation de six mois. Durant l'été, une audience intermédiaire doit avoir lieu au tribunal de commerce de Marseille.

De fait, la situation de *la Marseillaise*, est paradoxale. Depuis sa nouvelle formule le journal a augmenté sa diffusion (de 15 % environ) mais se heurte comme l'avait déclaré le président délégué du journal Fabrice Lecomte « à une insuffisance de l'intervention publique pour aider le pluralisme de la presse ». D'autant plus que *la Marseillaise*, est un journal à faibles revenus publicitaires. 27 emplois sur les 117 ont déjà été supprimés. Selon le secrétaire général du SNJ CGT, Emmanuel Vire, une nouvelle réduction d'effectif compromettrait la sortie du journal.

En décembre dernier le SNJ CGT et la FILPAC dans un communiqué commun avaient mis en garde le groupe Riccobono qui envisageait de ne plus tirer le journal dans son imprimerie de Vitrolles. « Le journal pourrait pâtir directement tant au niveau du coût généré – car il semble qu'on payerait alors le double d'aujourd'hui – que de l'organisation de la chaîne de distribution avec Presstalis d'une obligation d'être imprimé dans une autre structure du groupe Riccobono, notamment à Gallargues, dans le Gard », estimaient les organisations syndicales qui poursuivaient : « La Marseillaise et ses salariés ne sont pas un punching-ball. Le groupe Riccobono, qui réalise des bénéfices constants, peut s'engager dans une démarche vertueuse à l'égard du journal et de l'imprimerie MOP afin de continuer de soutenir la défense du pluralisme, démarche dans laquelle Riccobono nous semblait engagé. » Peu avant la décision du tribunal du commerce de prolonger la période d'observation, SNJ CGT et FILPAC estimaient que « la direction et le conseil d'administration de la Marseillaise doivent tout entreprendre pour mettre en œuvre un plan de continuation mobilisateur et innovant afin de stopper net l'hémorragie d'emplois, gagner des lecteurs et inverser la tendance d'une gestion de la décroissance ». Les deux organisations syndicales demandaient également à l'État de se pencher « prioritairement sur la situation de la presse en difficulté en lui accordant une aide à l'investissement exceptionnelle, notamment au profit du numérique ». ///

Photo : l'Humanité

FILPAC, SNJ CGT, FD SPECTACLE / LUTTE SYNDICALE

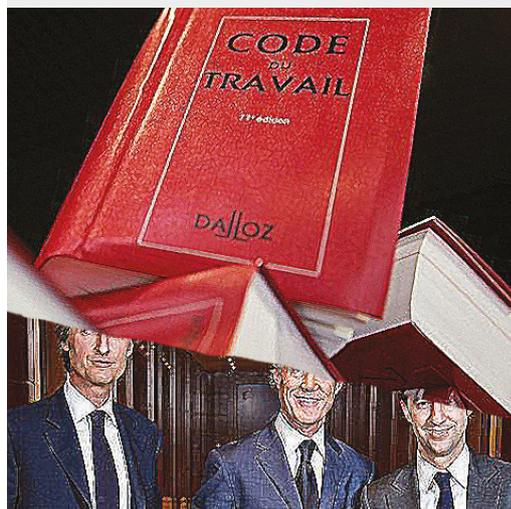
## Cogitons l'été pour une rentrée à l'offensive

Pour préparer le premier rassemblement contre la loi travail XXL que veut imposer Emmanuel Macron sous ordonnances, une manifestation s'est tenue le 27 juin à l'appel des unions régionales Île-de-France CGT, FO, FSU, Solidaires, et les organisations de jeunesse. Le SNJ CGT, la Fédération CGT du spectacle et la FILPAC avaient publié un communiqué commun indiquant notamment : « Que l'on soit dans de très petites ou de grosses entreprises, que l'on soit permanent, intermittent ou pigiste, c'est la promesse d'une totale flexibilité, tout ce que nous combattons au quotidien. (...) Et cet été, profitons-en pour informer l'ensemble des salariés et des citoyens des conséquences des projets de Macron et de son gouvernement pour préparer une rentrée offensive ! » ///

CGT JCDECAUX / JUGEMENT

## Decaux condamné

La société JCDecaux a été condamnée par jugement du 2 mai 2017 du conseil des prud'hommes de Montpellier à verser 5 000 € net au délégué CGT victime de brimades, d'humiliations et de menaces. « Ce jugement rappelle que l'obligation de sécurité pour l'employeur couvre notamment les problèmes de stress au travail ; le volume de travail imposé au salarié (...) les violences physiques et morales exercées contre un salarié par un autre salarié, dans la mesure où ils présentent un risque pour la santé et la sécurité du salarié », relève la CGT de JCDecaux. ///



HARCÈLEMENT

INSULTES  
VERBALES  
AGRESSIONS

VIOLENCE  
DOULEURS

DETournement

TÉMOIGNAGE

# Du beurre sur le dos des handicapés

Comment une entreprise fait du bénéf aux dépens d'un salarié

Nous avons choisi, à travers cet article, de vous narrer les mésaventures d'un camarade de la FILPAC CGT qui, alors qu'il supporte déjà au jour le jour son handicap, s'est retrouvé confronté à la dure réalité du monde de l'entreprise.

 MENVIN VENCATASAMY

**A**fin de conserver son anonymat, nous le nommerons Patrick. Ce dernier, malgré la paralysie de son bras, a été embauché en avril 2011 dans une entreprise francilienne qui répare des vélos de location. Après un entretien très prometteur, où il est félicité pour sa grande rapidité d'exécution malgré les contraintes dues à son handicap, Patrick est immédiatement recruté. Il se présente donc à la DRH pour signer son contrat et constate avec étonnement qu'avant même d'aborder la question de son contrat de travail, on lui présente avec empressement la demande d'aide de subvention. Le volet de l'entreprise est déjà rempli. Pas le sien... Cela le rend très mal à l'aise. Un premier

contact avec l'entreprise qui le laisse dans une position inconfortable et dans l'incompréhension. Pourquoi la personne en face ne lui a-t-elle pas facilité la tâche en remplissant son volet avant de lui faire signer son contrat ?

Dès le lendemain, Patrick intègre l'atelier. Il y effectue une période d'essai de deux semaines qui constitueront sa formation « sur le tas ». Après quoi il passe une visite médicale dont le verdict est clair, sans ambiguïté : Patrick est apte aux tâches qui lui sont confiées mais à condition d'adapter son poste de travail. Un aménagement qui ne devrait pas poser de problèmes puisque les aides que touche l'entreprise compensent largement cette dépense. Pourtant, il ne sera jamais réalisé !

Patrick change alors d'affectation, sans que la situation ne soit réglée. Rapi-

dement, le responsable de formation constate les difficultés qu'il rencontre et contacte la DRH afin de l'avertir du problème. Celle-ci élude la question et affirme que le nécessaire sera fait. La même réponse est donnée au référant du CAP Emploi qui s'inquiétait également des conditions de travail de Patrick.

### Détournement et accident

À la suite de ces contacts, la responsable RH vient sur le poste de travail de Patrick. Non pas pour se plier à ses obligations légales mais, au contraire, pour lui reprocher la situation et l'insuffisance des aides perçues par l'entreprise. Une situation qui permet à Patrick de réaliser que son entreprise ne voit en lui qu'un moyen de gonfler sa trésorerie et que l'argent reçu ne sera jamais utilisé pour améliorer ses conditions de travail.

Les semaines s'enchaînent et Patrick s'en sort malgré ses difficultés... jusqu'à l'accident. À force de soulever des vélos de 24 kilos de son seul bras valide, il ressent une forte douleur au poignet mais tente malgré tout de continuer à travailler au mépris de sa souffrance. Finalement, son chef d'atelier se décide à déclarer cet accident et la direction se résout à mettre Patrick en arrêt pour qu'il puisse consulter un médecin.

À son retour, après deux semaines d'arrêt avec une attelle pour soutenir son

**... Patrick se présente à l'atelier de Paris où un chef l'attend, apparemment de pied ferme pour un « recadrage » patronal à l'ancienne. « Terminé les vacances ! » Et « Il va falloir se mettre à bosser ! » sont les seules formules de bienvenue qui lui sont adressées.**

L'AGEFIPH dénombre

**4 978** employeurs

ayant bénéficié d'une aide.

Un financement qui atteint les

**425,5 M€**

en 2015 tout domaines d'intervention confondus.

bras et sous antidouleurs, Patrick est convoqué à une formation. Il en profite pour informer de nouveau sa direction qu'il ne peut pas continuer à assurer son poste sans bénéficier d'un aménagement adapté. La même rengaine revient : « *Le nécessaire sera fait* »...

Pourtant, devant les autres salariés qui l'interrogent, la direction tient un tout autre discours et explique que l'aménagement de poste requis par la médecine du travail ne sera jamais réalisé car discriminatoire envers les autres salariés. Par crainte d'avoir à adapter tous les postes, la direction préfère ignorer les recommandations médicales...

Des examens révèlent alors pour Patrick un déchirement des ligaments qui nécessite une intervention chirurgicale. Patrick refuse donc de risquer à nouveau son intégrité physique pour une direction au comportement inhumain. Il sera informé par la direction qu'un poste a été aménagé pour lui, mais dans un autre atelier, à Paris.

Sans comprendre pourquoi cet aménagement de poste n'a pas été réalisé sur son lieu de travail, Patrick se présente à l'atelier de Paris où un chef l'attend, apparemment de pied ferme, pour un « recadrage » patronal à l'ancienne. « *Terminé les vacances !* » Et « *Il va falloir se mettre à bosser !* » sont les seules formules de bienvenue qui lui sont adressées.

### Harcèlement

Sur le poste qu'on lui attribue trône un misérable monte-charge bricolé sommairement pour soulever des vélos mais dont l'utilisation requiert un effort physique important. Une situation que déplaira à la médecine du travail lors de sa visite à Patrick pour sa reprise d'activités. La situation se dégrade encore les jours qui suivent. En effet le responsable d'atelier, plus soucieux de sa productivité que de la santé des salariés, impose des quotas afin de stimuler l'esprit de compétition de son équipe. Malgré de gros efforts, Patrick ne remplit pas ces quotas et devient la cible du responsable. Ce dernier l'accuse d'être un poids pour le rendement et le rend responsable de la réduction du montant des primes que toucheront ses collègues.

Le rythme augmente encore, rendant l'ambiance invivable. Le ton monte et les propos deviennent inacceptables. Petit florilège : « *La médecine du travail n'est qu'une pute ! Qu'est-ce qu'elle y connaît en mécanique celle-là !* ».

Le CHSCT et le syndicat CGT de l'entreprise sont saisis. Très vite ils remontent à la direction ce cas de harcèlement et ce dénigrement des préconisations de la

médecine préventive. Sans répondre sur les preuves factuelles de harcèlement, la direction affirme que l'aménagement répond complètement à ces préconisations. L'entretien se conclut en menace : « *Si le chef d'atelier m'informe que Patrick ne travaille pas sur son poste, la porte est grande ouverte !* »

Quelques semaines plus tard, l'inspection du travail visite l'entreprise. Patrick, en dépit de la pression qu'il subit fait part à l'inspecteur de sa situation depuis son embauche.

### Première victoire !

Quelques jours après, l'inspection du travail informe l'entreprise que sans aménagement pour le poste de travail de Patrick elle se verra sanctionner de 1000 euros par jour.

S'il on devait retenir une chose de cette histoire, c'est qu'elle n'est pas fictive. Elle se passe à JC Decaux. Patrick a présenté son dossier aux prud'hommes, un dossier qui, aujourd'hui encore, est en cours d'instruction.

La filiale a encaissé les aides de l'AGEFIPH pour le handicap de Patrick, sans jamais les utiliser pour un aménagement adéquat. Une aide qui, finalement, devient une rente financière de plus. Tout ça accompagné d'un comportement intolérant envers une personne en situation de handicap, à qui on demande le même niveau de travail qu'un salarié ordinaire. Une négligence qui se mue en autoritarisme, en harcèlement, dès lors que les avantages financiers ne paraissent plus avantageux. Poussant même la personne à démissionner en la mettant dans des conditions de travail indicibles.

Aujourd'hui en France, les personnes en situation de handicap sont douze millions, soit presque 20 % de la population. Parmi ces personnes 80 % ont un handicap dit invisible. Et seulement 2,51 millions sont reconnues travailleur handicapé.

L'AGEFIPH\* selon son dernier rapport d'activité, dénombre 4 978 employeurs ayant bénéficié d'une aide. Un financement qui atteint les 425,5 millions d'euros en 2015 tous domaines d'intervention confondus.

Se posent alors certaines questions : combien d'entreprises perçoivent des aides qui ne bénéficient en rien au bien-être des personnes en situation de handicap ? Combien usent de la situation de leurs salariés dans le but de gonfler leur trésorerie ? ●

\* Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.



## → KLESIA A MIS L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEURS FAMILLES AU CŒUR DE SES PRIORITÉS

- Accès à des services à domicile avec Domissimo
- Aides financières : aménagements spécifiques, des structures de répit
- Orientation vers des lieux d'hébergement collectif
- Accès à des séjours de vacances adaptés pour les personnes et leurs familles



Un ensemble de services à destination des aidants familiaux

## → KLESIA APPUIE LE MAINTIEN ET LE RETOUR À L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

- Bilans de retour à l'emploi pour les salariés victimes d'un accident invalidant
- Appui à la déclaration de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)
- Accompagnement dans la mise en place de politiques Handicap



Village KLESIA, une exposition itinérante pour sensibiliser le plus grand nombre aux situations de handicap

## → KLESIA SOUTIEN LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Le Prix KLESIA Accompagnement handicap récompense tous les ans les 4 meilleurs projets issus du monde associatif



KLESIA soutient la recherche médicale à travers l'Institut du cerveau et de la moelle épinière depuis sa création en 2009

## FILIÈRE LIVRE

Les Assises des métiers du livre se sont tenues le 18 mai dernier à l'initiative de la FILPAC CGT, à la Bourse nationale du travail, à Montreuil. Au programme, quatre tables rondes sur la place du livre et l'avenir de toute une filière impactée par l'essor du numérique qui ont donné lieu à des analyses, des visions et des pistes prometteuses. Compte rendu.

# ASSISES DES MÉTIERS DU LIVRE

# Des rencontres pour écrire l'avenir

 CHRISTEL JAUBERT  
ENTRETIENS PAR YVON HUET  
PHOTOS : NICOLAS FRÉMIOT

**C'**est Patrick Bauret, secrétaire général de la FILPAC CGT, qui l'indique en préambule : « *le livre est attaqué de toutes parts par le numérique* ». Dans leur diversité, les participants aux Assises des métiers du livre réunis le 18 mai dernier s'accordent sur ce postulat. Toutefois, au-delà des constats, des pistes existent qui doivent permettre, adossées à une volonté politique ferme, d'envisager l'avenir de la filière un peu plus sereinement. Faire débattre papetiers, éditeurs, imprimeurs, écrivains... « *C'est comme cela qu'on pourra défendre le livre et la bibliodiversité* », assure Patrick Bauret. Et pour Pascal Lefèbre, secrétaire de la FILPAC CGT, « *en organisant les Assises des métiers du livre notre fédération a souhaité replacer cet objet si précieux pour l'humanité au centre de nos débats. Le livre, vecteur d'émancipation, d'épanouissement et de lien social recouvre toutes les dimensions de notre société, qu'elles soient culturelles ou sociétales, qu'elles abordent les questions d'éducation, de transmission du savoir et de l'histoire de nos civilisations.* » Le livre et la bibliodiversité sont aujourd'hui en danger « *si rien n'est entrepris pour réguler et investir fortement* ». Insuffisance de la loi Lang sur le prix unique du livre, captation de l'écrit par le marché, absorption de pans entiers de l'économie – livre, culture, éducation et information compris –, par les géants du net (les GAFA)... Il est nécessaire de construire une riposte à la hauteur des enjeux, « *un défi audacieux à relever* » d'un point de vue syndical et avec la société civile dont l'Association internationale des libraires francophones (AILF), l'Association de défense des métiers du livre (ADML). Un





travail à poursuivre et intensifier « *pour peser sensiblement sur les pouvoirs publics* », reprend Pascal Lefèbvre qui rappelle en outre qu'élargir les assises de l'amont à l'aval des métiers de l'imprimerie du livre permet de « *démontrer que les acteurs de cette filière économique et sociale sont interdépendants et indissociables les uns des autres* » et que l'explosion du numérique modifie en profondeur l'équilibre de la filière.

### UNE PLACE ESSENTIELLE

Car le livre est bien un enjeu de société qui tient une place essentielle dans l'éducation, le travail et la cité. Tel est l'intitulé de la première table ronde de la journée. Au terme d'une lecture de texte, choisi pour son rapport avec la thématique du jour, effectuée par Sylvie Labas, secrétaire générale du Syndicat CGT des libraires indépendants, trésorière de l'AILF et libraire à Saint-Denis, Yvonne Chenouf ouvre les débats. En tant qu'enseignante et membre de l'Association française pour la lecture, Yvonne Chenouf estime que « *la lecture est une pratique sociale avant d'être une pratique scolaire* », que « *la lecture est un rapport social* » et que « *le rapport à l'écrit est un outil de pensée* ». Selon elle, la transversalité de la lecture est donc indispensable. Un concept que Koura Fofona, directrice des médiathèques de Gennevilliers, ne dément pas. Sa ville est en effet considérée comme une sorte d'« oasis culturelle » avec un réseau et un maillage associatif et socio-culturel extrêmement denses et, surtout, des budgets confortables et pérennes. Les bibliothèques et médiathèques ont certes une fonction sociale, mais « *il y a eu un questionnement sur la position de nos médiathèques et il a bien fallu revenir au livre comme fondamental (...) le cœur de notre mission est de permettre l'accès au livre et de redonner toute sa place au livre et à la lecture* ». Pluralité des propositions, actions spécifiques, mise en avant de la diversité et de la qualité des écrits, possibilités différentes d'accès au livre. Koura Fofona s'inquiète cependant : « *Quelle tutelle pour nous demain dans la métropolisation ? Conserverons-nous*

“

***Le cœur de notre mission est de permettre l'accès au livre et de redonner toute sa place au livre et à la lecture.***

**Koura Fofona, directrice des médiathèques de Gennevilliers**

”

*nos moyens et nos effectifs ? Comment intégrer les changements amenés par le numérique dans nos missions ? »* L'enjeu est aussi territorial.

Pour Marc Morvan et Simon Beck, de la FERC Sup CGT, les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche subissent une baisse des dotations et le développement du numérique. « *La politique documentaire qui détermine les choix et les achats augmente la part de budget allouée au numérique et les bibliothèques ne sont plus propriétaires des fonds. On assiste à un appauvrissement des fonds documentaires* », précisent-ils. Et de s'inquiéter de l'avenir des métiers de la bibliothèque, et pour l'accès au livre et à la lecture pour tous. À l'entreprise aussi, le livre et la lecture semblent menacés, à en croire Eddy Combret, trésorier général de la CCAS, qui déplore que le financement des activités sociales et culturelles par le prélèvement d'un pourcentage de la masse salariale soit dans la ligne de mire des employeurs. « *Il ne suffit pas de poser un livre sur une table pour qu'il soit lu, il y a des résistances à casser et pour cela, nous nous efforçons de développer les actions culturelles et de loisirs* », explique-t-il. L'éducation par le livre qui doit aider le salarié à être acteur, avec le syndicat comme adjuvant, et, plus généralement, la maîtrise de la lecture doivent faire l'objet d'une véritable politique culturelle à l'entreprise comme dans la cité. Voilà qui lance les échanges avec la salle qui s'interroge : le tableau noir remplacé par l'écran ou les manuels scolaires en version électronique, la perte de l'identité des métiers du livre dans l'utopie technologique, le déplacement des politiques culturelles publiques du papier vers la dématérialisation, l'enjeu de l'appropriation.

### UNE FILIÈRE DÉPRESSIVE ?

Mais, pour l'heure, il s'agit de dresser un panorama économique et social de la filière du livre qui s'apparente à une chaîne de valeurs interdépendantes. En amont de cette deuxième table ronde, Julie Ducamp, de l'Institut de développement et d'expertise du plu- >>>



## Paroles

**Yvonne Chenouf**

Association française pour la lecture



« J'ai trouvé cette journée du 18 mai intéressante à de nombreux points de vue. Tout d'abord j'ai été heureuse d'écouter ceux que nous entendons rarement dans la chaîne du livre, les imprimeurs et les papetiers notamment. Cela nous

a permis de mieux connaître tous les aspects de notre problématique concernant tant la lecture en tant que telle que l'objet livre, dans une complémentarité vertueuse à poursuivre. Notre association, l'ALF, se bat pour que les enseignants et tous les intervenants de l'apprentissage de la lecture œuvrent à une réelle démocratisation du rapport à l'écrit. Pour le permettre, il faut commencer par traiter l'écrit en tant que langage à part entière pour l'œil. On apprend à partir de l'unité la plus petite, nécessairement soutenue par un sens. Et le texte se déroule dans le cadre d'une mise en page et d'une typographie qui porte le sens du message écrit. On appelle cela la globalisation.

L'école de Jules Ferry avait permis aux enfants de la bourgeoisie de saisir le sens à partir du latin comme base du langage écrit pendant que le milieu populaire restait cantonné à la transcription du langage oral en écrit. Il faut donc, aujourd'hui, permettre aux classes populaires de prendre en main la lecture à partir de leur propre apprentissage et en développant des possibilités d'expression nouvelles qui puissent élargir le champ de l'expression écrite. Malheureusement, la production actuelle de l'écrit s'adresse encore très majoritairement aux classes dites « moyennes ». Pour dépasser ce cadre restreint, rien de tel que de « d'inciter à de nouvelles formes d'ateliers d'écriture, par exemple chez les ouvriers de la construction et partout où nous pouvons encourager la constitution de coopératives de production de l'écrit. »



au livre. Mais pour beaucoup d'entreprises, les évolutions technologiques impliquent des investissements plutôt lourds. Frédéric Gerbé, salarié chez Brodard et Taupin et délégué syndical central du groupe CPI France, raconte en effet que son groupe a beaucoup investi dans de nouvelles machines et gagné en réactivité sur certains marchés. Au détriment de l'emploi. La création d'un centre de formation a finalement été gagnée, mais après trois plans sociaux. Selon lui, « la réactivité dégrade fortement les conditions de travail des salariés du livre à qui on demande de plus en plus de flexibilité, de polyvalence, de nouvelles compétences ». Mais ce ne sont pas les imprimeurs qui prennent le plus de marge sur les ouvrages fabriqués, rappelle-t-il, « il faut que tous les acteurs vivent dignement de leur travail, de l'auteur au libraire, une répartition meilleure du prix de vente est donc nécessaire ». Patrick Bauret rappelle que le papier existe depuis des millénaires, mais évolue toujours aujourd'hui tout en restant un support de savoir, de culture et d'histoire :

« Le papier est l'avenir du livre, le livre est l'avenir du papier ». Pierre Dutilleul, directeur général du Syndicat national de l'édition (SNE), précise que l'imprimerie française est plutôt compétitive mais, selon lui, « l'édition est très attaquée par Paris et Bruxelles », alors que la formation française aux métiers de l'édition est performante. Toutefois, « on dit que le numérique prend la place du papier, mais non, le papier a encore de belles années devant lui ». Philippe Magnani (éditeur indépendant) et Mathieu Joulain (Alliance internationale des éditeurs indépendants, AIEI), présentent Éditéindé, un projet de coopérative de petits éditeurs indépendants qui a pour but de répondre aux problèmes de visibilité et de communication par la mutualisation et la coopération, ainsi que de valoriser la bibliodiversité. Philippe Magnani en appelle au ministère de la Culture, arguant que « le CNL n'a pas de dispositif spécifique à l'édition indépendante, ce que nous

>>> rimédia (IDEP), livre des chiffres clés permettant d'appréhender la réalité de la filière avec, en 2016, un marché du livre « assez pérenne, mais à défendre ». Pour Hubert Pédurand, consultant à l'IDEP et à l'UNIIC et imprimeur, le problème est que « la filière est en pleine « dépressivité » et n'ose plus alors qu'il y a beaucoup de nouveaux projets ». Son idée ? Décloisonner la filière livre. Un exemple ? Faire des 69 distributeurs de niveau 2 des imprimeurs numériques. Une proposition ? L'extension du Fonds stratégique de développement de la presse (FSDP)

### Paroles

Sylvie Labas

Association des libraires francophones  
Librairie Folie d'Encre, Saint Denis



« Ce qui ressort des Assises du 18 mai dernier, est la souffrance de la majorité des acteurs du livre, souffrance due, entre autres, aux différentes déqualifications. Le système actuel, s'il ne favorise pas la disparition purement et simplement des compétences, exige une « professionnalisation », une « adaptation » tout en déqualifiant dans un même temps les métiers. La librairie indépendante, un des maillons les plus fragilisés de la chaîne du livre, subit également ces procédés malgré la loi de régulation du prix du livre qui a été votée en 1981 pour maintenir la diversité et donc la création. Avec l'inégalité de traitement entre les librairies indépendantes et les grandes plates-formes, la perte de marchés publics, l'absence d'un cadre légal et réglementaire actualisé, et suffisamment précis, pour garantir le respect des règles et principes de coopération solidaire entre l'ensemble des acteurs, les libraires peinent à continuer ou à transmettre. Repenser les moyens d'interventions et d'actions pour résister est un enjeu pour les professionnels du livre qui ont tout intérêt à travailler ensemble, au-delà des frontières, pour le développement d'une édition indépendante. »

*revendiquons car nous avons besoin de moyens. L'enjeu est économique, démocratique et culturel. » Mathieu Joulain insiste sur le fait que l'AIEI est une réponse à la financiarisation et la concentration de l'édition et se veut « résolument alternatif au modèle dominant ». « La notion d'indépendance est importante, poursuit-il, c'est un espace essentiel de création et de biodiversité ».*

#### LA NÉCESSITÉ DU FINANCEMENT PUBLIC

Le représentant de la centrale syndicale allemande Verdi indique qu'outre-Rhin les ventes de livres augmentent, mais qu'« il y a toujours deux pays en Allemagne » et des différences notables, y compris pour les acteurs du livre. En Italie, le représentant de la CISL estime que « la chance du livre, c'est l'absence de publicité contrairement à la presse » et donc la possibilité d'échapper aux diktats des groupes. Pour UNI Europa, « la situation des imprimeries du livre n'est pas trop mauvaise au niveau européen, la preuve, certains travaux sont relocalisés ». Les échanges clôturant cette deuxième table ronde mettent l'accent sur les Centres techniques industriels (CTI) comme outils à développer ; la nécessité de financements par un pôle public ; la concentration de l'édition face à un secteur graphique atomisé et le déséquilibre du rapport de forces ; les enjeux de l'impression à la demande. Troisième table ronde, l'impact de la multiplication des supports de lecture sur les métiers et, en corollaire, la formation professionnelle et les qualifications. Bernard Trichot, directeur d'AGEFOS PME,

commence sur une évidence : « la formation doit être continue et se poursuivre tout au long de la vie pour développer ses compétences ». Une évidence autant qu'un besoin pour faire face aux mutations numériques qui rendent les connaissances vite obsolètes. Dans l'imprimerie, selon lui, des outils existent pour faire évoluer les qualifications et les métiers, tels que les CQP. Ce qui n'est pas le cas dans l'édition où certaines fonctions sont externalisées. Le métier de correcteur notamment. C'est ce que confirme Danielle Bouillis, du Syndicat des correcteurs, qui indique que ceux-ci n'ont pas accès à la formation professionnelle, sauf à la suivre sur leur temps personnel. Or, c'est un vrai métier dont le champ d'intervention est vaste, tant sur le fond que sur la forme. « Un métier passionnant qu'on n'exerce pas dans de bonnes conditions, indique-t-elle, avec un statut à part de travailleur à domicile, qui est aberrant. » Le correcteur est considéré comme en CDI, salarié d'une maison d'édition, mais payé à la tâche, sans allocations chômage, avec des droits différents des salariés sur site en termes de formation, d'indemnités d'arrêt maladie... Guillaume Goutte évoque la baisse des effectifs dans l'édition, voire la disparition des correcteurs dans bien des entreprises de presse, et insiste sur « les conditions de travail déplorables et précaires ».

Une polyvalence accrue au détriment d'un travail de qualité, c'est ce que vit aussi Marie-Hélène Tomé, déléguée syndicale centrale de la FNAC, où le métier de libraire a progressivement été dévoyé. De la qualité à la quantité avec une modification du contrat de travail, puisque « le libraire devient un vendeur de produit éditorial » avec prime aux plus >>>

### Paroles

Philippe Magnani

Président d'Éditindé



« J'ai beaucoup apprécié la journée du 18 mai qui m'a permis de découvrir en un seul lieu de réflexion et d'échanges toute la chaîne traditionnelle du livre avec des partenaires qu'on oublie trop, les papetiers. Chaîne imprimeurs-papetiers, partenaires qu'on oublie un peu. Le contenu de cette journée était très riche et dense.

J'en sais désormais un peu plus sur les enjeux de l'ensemble de la chaîne, sachant qu'en ce qui concerne le cœur de métier auquel je me consacre, l'édition indépendante, la journée a pu en vérifier l'importance incontournable. Étant attaché à son développement au travers de l'activité d'Éditindé que je préside, je consacre toute mon énergie à son accompagnement, au développement optimal de son expression dans les salons, dans la mutualisation des moyens jusqu'à l'achat du papier, sans compter le partenariat avec des formations en coopérative. Caravane de l'édition, prix hors concours, autant d'initiatives qui permettent de rendre plus lisible l'édition dans le cadre d'un ensemble : la biodiversité, qui, au même titre que la biodiversité, il faudra continuer à défendre. »

“

**La relance de l'outil industriel et de la filière se situe avant tout sur deux terrains, la réindustrialisation de la France et la défense du papier.**

Patrick Chatet

>>> méritants, transformation de ses tâches, dévalorisation de son rôle, des ressources humaines axées sur « moins d'humain, plus de flexibilité, anticipation, segmentation, régulation ». Le règne de la rentabilité et de la progression du chiffre d'affaires génère la frustration et la souffrance. « Au-delà des métiers, c'est l'accès à la culture qui est en danger (...) avec un nivellement par le bas », conclut-elle.

Ses problèmes sont autres, mais Said Djaroun, délégué syndical de l'imprimerie Jouve, du groupe Jouve SA, salue le fait que la diversité des intervenants ait produit des échanges intelligents et montré « qu'on était tous dans le même bateau ». Pour Patrick Chatet, syndicaliste, « les professionnels arrivent toujours à rebondir car on vit dans un monde où rien n'est figé », mais « la relance de l'outil industriel et de la filière se situe avant tout sur deux terrains, la réindustrialisation de la France et la défense du papier ». Et d'appeler à un travail commun, lecteurs et acteurs de la filière, pour avancer sur ces questions-là et reprendre la main. Un point qui soulève des interventions de la salle sur le modèle économique des librairies indépendantes, la chaîne culturelle à développer, le droit d'auteur ou la pertinence des CQP.

### UN PROJET COOPÉRATIF

Questions de temps oblige, la dernière table ronde sera raccourcie malgré l'enjeu qu'en constitue le thème : les nouvelles régulations à imposer pour le livre et la lecture. Dominique Mazuet, du Comptoir du livre, présente le « seul projet coopératif qui s'attaque vraiment aux rapports sociaux de production », validé par le ministère de la Culture en 2012, sur le fond, le compte d'exploitation et la mise en œuvre, et s'inscrivant dans le « Plan livre » destiné à contrer les géants du Net et surtout Amazon. En résumé, il s'agissait de créer un réseau de librairies indépendantes à travers tout le territoire, de donner à ces libraires indépendants de toute taille l'opportunité de faire face à la concurrence d'Amazon en proposant un service de livraison rapide non pas à domicile, mais « Demain, chez mon libraire ». Si ce projet finit par se mettre en place, « les libraires, les éditeurs, les lecteurs seront débarrassés du joug et des diktats pesants d'Amazon (...) et pourront faire jouer l'éthique et les bonnes pratiques du métier ». Et développer l'emploi dans l'ensemble des métiers de la chaîne.

Sylvie Labas intervient pour Philippe Goffe, libraire à Waterloo en Belgique, président de l'AILF et acteur de la bataille pour le prix unique du livre en Belgique. C'est sur le modèle de la loi Lang que les libraires belges ont travaillé et remporté –la



Commission a donné son feu vert – cette victoire. À titre d'information, les libraires francophones vendent à 80 % des livres fabriqués en France. Une bonne nouvelle. Ce qui n'est pas le cas dans certaines entreprises. Chez Renault, il ne reste plus qu'une bibliothèque, les autres ayant fermé. Fabien Gâche, délégué syndical central CGT, dénonce « le processus de déculturation » à l'œuvre depuis une vingtaine d'années dans l'industrie automobile, qui s'appuie sur « une organisation du travail qui isole les salariés et paralyse l'échange ». C'est le fait d'un « dispositif politique pour une société de la norme et du contrôle (...) où s'effondre le pouvoir de la parole et de la réflexion. » On dépèce le contenu culturel des entreprises en n'utilisant plus les CE qu'à des fins de redistribution, « ce qui signifie bien que le livre et la culture sont des enjeux politiques majeurs ». La CGT a donc un rôle essentiel à jouer. Voilà qui, selon Pascal Lefèbre, mériterait un débat en profondeur. L'inauguration de la bibliothèque participative dans le patio de la CGT est l'exemple de la réappropriation du livre qu'il faut faciliter, mais « on a un vrai gros travail à faire ensemble », prévoit-il. Ce que relève également Patrick Bauret dans la conclusion qu'il apporte à ces Assises. Un travail qui va d'ailleurs commencer tout de suite, puisque la FILPAC et les fédérations de la CGT concernées vont se réunir, avec l'AILF, l'ADML et ceux qui le souhaitent, créer un collectif pour « travailler à l'élaboration d'une nouvelle loi programmatique de développement de la filière du livre et de la lecture ». Préserver l'édition et la librairie indépendantes, améliorer des conditions de travail qui se dégradent, contrer les géants du Net par la régulation, redistribuer les richesses produites par les salariés du livre... « Des défis énormes, mais pas insurmontables. » Rendez-vous en novembre pour les Assises globales de l'imprimerie et du livre. ●

## FILIÈRE LIVRE

### ASSISES DES MÉTIERS DU LIVRE

Images...



Expertise PSE Assistance  
Conseil Analyse OS Qualité de Vie au Travail  
Risques Psychosociaux Gestion Droits des élus  
Comptabilité des CE CHSCT CE Formation  
Accompagnement  
Plan social Comptes annuels

LES CLEFS POUR ANTICIPER ET AGIR



# L'expertise au service des élus CE et CHSCT

Décrypter les comptes, anticiper les difficultés, démêler les impacts de réorganisations, cerner les enjeux sur l'emploi et les rémunérations, éclairer sur la stratégie des actionnaires, repérer les conséquences sur l'organisation du travail... mais aussi, prévenir le stress dans l'entreprise, analyser les conditions de travail et détecter les facteurs de risques, proposer des solutions...

Chaque jour, nos consultants experts, présents à Paris et en Région, sont au service des élus, des CE et des CHSCT pour leur permettre d'anticiper et de mieux agir.

[www.apex-isast.fr](http://www.apex-isast.fr)

Twitter : @Apex\_Isast

Facebook : @ApexIsast

32, rue de Chabrol - 75010 Paris • 01 53 72 00 00

# L'ACTU FRANCE

## en bref...

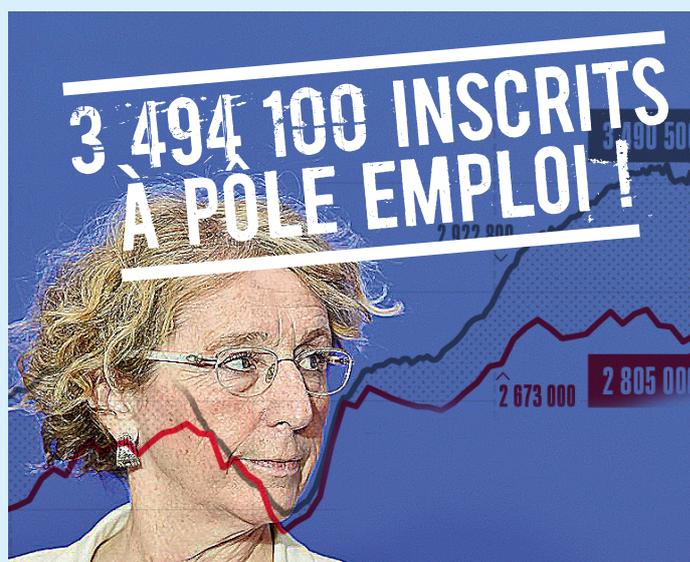
POLITIQUE / ÉCONOMIE / RELATIONS INTERNATIONALES / LEGISLATION / CULTURE / VIE QUOTIDIENNE / FISCALITE / SCIENCES ET TECHNIQUES / RELATIONS SOCIALES / MÉDIAS...

### CHÔMAGE

## Le chômage monte, la ministre se tait

Les premiers chiffres du chômage de l'ère Macron (qui portent sur le mois de mai) sont dans la continuité de ceux publiés sous le quinquennat Hollande. Il est vrai que l'actuel président de la République qui avait été l'une des chevilles ouvrières des propositions Attali sous le quinquennat Sarkozy, puis conseiller de François Hollande et secrétaire général adjoint de l'Élysée, puis ministre de l'Économie du gouvernement Valls, peut difficilement s'exonérer de ne pas être dans la continuité politique, sociale et économique des deux quinquennats précédents. La ministre du Travail – le sera-t-elle encore au moment où ces lignes seront lues\* – a décidé (courage, fuyons !) de ne pas commenter les chiffres mensuels (François Rebsamen, ancien ministre du Travail sous Hollande avait fait de même avant de démissionner et de se réfugier à Dijon pour laisser le bébé de la loi Travail à Myriam El Khomri, c'est-à-dire à Valls et à Macron). Ils auraient pourtant mérité, ces chiffres, une analyse fine du gouvernement et au moins de bonnes résolutions pour l'avenir.

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A passe de **3 471 800 à 3 494 100 inscrits à Pôle emploi (+ 0,6 % sur un mois, + 0,9 % sur trois mois)**, pour les catégories B et C l'augmentation est de 0,2% sur un mois et de 0,8% sur trois mois et de 8 % sur un an. Seuls les demandeurs d'emploi en catégorie D sont en baisse de 12,6 % depuis janvier 2017 « en



raison, note la CGT, de la fin progressive de l'effet du plan 500 000 formations ». Dans le même temps, l'emploi intérimaire a augmenté de 16,1 % sur un an. « Il s'agit là aussi, poursuit la CGT, d'une forme de précarité qui se développe sans limites dans les secteurs de l'industrie en particulier, où se concentrent 42,5 % des emplois. » ///

\* Muriel Pénicaud était la présidente de Business France, l'organisme public dédié à l'internationalisation de l'économie française. On lui reproche de ne pas avoir soumis les frais engendrés par le voyage d'Emmanuel Macron, alors ministre, à Las Vegas, à un appel d'offres. De nouvelles enquêtes de la presse (fin juin) risquent de mettre le gouvernement dans l'embarras, d'où les pressions exercées par le porte-parole du gouvernement pour demander en substance à la presse de ne pas continuer les enquêtes.



Photo : CGT Dieppe, 2016

### CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

## Y'a plus de saisons, mais les saisonniers sont toujours là

Pendant tout le mois de juillet, les désormais traditionnelles caravanes des saisonniers de la CGT vont sillonner les plages et lieux touristiques. Les six caravanes du cru 2017 vont ainsi s'établir dans quarante-huit lieux, partout en France. La campagne vise à sensibiliser les saisonniers sur leurs droits et sur la possibilité de s'organiser et de se défendre, elle vise aussi à faire connaître aux touristes les conditions de travail et les réalités de la vie quotidienne des saisonniers afin qu'ils puissent avoir un statut, et de quoi se loger et vivre dignement de leur travail. On estime à deux millions le nombre de saisonniers. Des initiatives se tiendront également cet hiver. (Voir sur le site de la CGT la liste des initiatives.) ///

DISPARITION

## SIMONE VEIL, UN COURAGEUX COMBAT



La disparition de Simone Veil a suscité une large émotion en France. Cela est dû tout d'abord au combat courageux qu'elle avait mené pour faire adopter en 1974 la loi qui porte son nom, autorisant l'interruption volontaire de grossesse. Cette loi n'avait pu être adoptée que par le vote unanime des députés de gauche (communistes et socialistes), de nombreux parlementaires de droite refusant de la voter. Le débat se déroula dans un climat de haine entretenu par les députés les plus à droite de l'échiquier politique. Simone Veil, magistrate de haut rang, avait été choisie par Valéry Giscard d'Estaing, alors président de la République, pour incarner cette bataille parlementaire, jugeant qu'un politique classique de droite n'y serait pas parvenu.

Cette loi n'est évidemment pas tombée du ciel, la légalisation de l'avortement était devenue une exigence réelle de larges franges de la société qui refusaient que des milliers de femmes meurent – ou soient détruites à jamais – par des avortements réalisés dans les pires conditions. De nombreux médecins, des associations ont contribué à susciter un mouvement d'aide et de soutien aux femmes qui désiraient avorter, ou qui ne pouvaient faire autrement. Comme le disait elle-même Simone Veil (elle pensait que cela avait été plus important que sa loi), la loi Neuwirth de 1967, autorisant la contraception, avait été un pas décisif. Les plus anciens se souviennent des combats menés par les militantes et militants du MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception) qui joua un rôle important dans la prise de conscience. Simone Veil, ancienne déportée à Auschwitz, avait aussi placé sa vie dans le respect et la dignité des autres, même si ses options politiques et sociales étaient aux antipodes de bien des combats syndicalistes. Magistrate, elle avait aussi arraché des militantes algériennes de l'indépendance des geôles situées sur le sol algérien pour les protéger de la haine soldatesque en les faisant venir en France. Elle permit aussi à des militants algériens de ne pas être guillotins. La CGT a salué Simone Veil, rappelant à propos de l'IVG : « Ce droit fondamental, conquis de haute lutte, est aujourd'hui, dans de nombreux pays du monde, remis en cause par les opposants au droit de choisir des femmes. En France, il est fragilisé par la baisse du nombre de centres IVG et la propagande mensongère des groupuscules réactionnaires. »

Le combat continue puisque la CGT appelle à une mobilisation européenne le 28 septembre prochain « pour gagner l'inscription du droit à l'IVG dans la charte européenne des droits fondamentaux ». JD ///

## ÉTAT D'URGENCE L'EXCEPTION PERMANENTE

On sait tous, depuis des lustres, que les mauvais coups se font l'été. Outre la volonté de passer en force et vite sur le démantèlement du droit du travail, le gouvernement, qui a décidé de prolonger encore une fois l'état d'urgence, veut mettre ses dispositions les plus contraignantes et les plus attentatoires aux libertés dans le droit commun. On passerait alors à un état d'exception permanente ce qui conduirait nécessairement à des remises en cause de nombreux droits, comme celui de manifester ou de se déplacer. La CGT note que « l'état d'urgence dont les mesures sont attentatoires aux libertés individuelles et collectives, a démontré son inefficacité contre le terrorisme et a été largement détourné pour établir un contrôle social exorbitant sur les citoyen(e)s, manifestant(e)s et militant(e)s. » En effet, le projet de loi gouvernemental comporte des mesures comme des périmètres de protection avec fouilles corporelles et des véhicules, le fichage des voyageurs, des fermetures de lieux de cultes, des assignations à résidence etc. et des perquisitions administratives. « L'état de droit et nos équilibres démocratiques sont ainsi gravement remis en cause et la liberté de manifester menacée », note la CGT. ///



# DÉCLARATION DU CONSEIL NATIONAL DE L'UFR FILPAC

 CONSEIL NATIONAL UFR FILPAC CGT

**A**près un premier tour des élections législatives fortement marqué par une abstention (51,3 %) jamais atteinte sous la V<sup>e</sup> République, le score place en tête le parti du président Macron, avec 6,4 millions de suffrages (14 %) obtenus sur 45,7 millions d'inscrits, qui suffisent néanmoins à laisser entrevoir une déferlante du parti présidentiel dans les travées de la prochaine Assemblée avec une masse de députés inexpérimentés, caractérisés dans leur immense majorité par une ignorance abyssale des sujets, sévèrement cornaqués par les vieux briscards issus de LR pour appliquer, au pas de charge et à la virgule près, les mesures anti-sociales concoctées de longue date par le MEDEF.

Le Conseil national de l'Union fédérale des retraités de la FILPAC CGT, réuni à Montreuil les 13 et 14 juin 2017, partage sans réserve les analyses et commentaires qui ont fait l'objet de communiqués de la confédération et s'insurge contre le démantèlement annoncé de cent vingt ans de droit du travail, la fin des conventions collectives, la fin du contrat de travail. Si, comme c'est fortement probable, le scénario du pire pour les salariés se confirme, nous tenons à les alerter sur l'augmentation de la CSG, qui impactera lourdement le pouvoir d'achat des retraités déjà en berne (ils n'ont pas vu augmenter leurs pensions depuis avril 2013, soit il y a plus de quatre ans !) et le saccage du système de retraite par répartition.

Il n'est pas inutile de rappeler que, sur le plan de la fiscalité, le gel du barème des impôts depuis 2011, jusqu'aux pseudos modifications de 2015, s'accompagnent des dispositions suivantes :

- suppression de la demi-part supplémentaire accordée aux veufs et veuves ;
- fiscalisation du supplément de 10 % pour les retraités ayant eu trois enfants ou plus ;
- suppression de la demi-part supplémentaire pour les retraités ayant élevé seul un enfant pendant au moins cinq ans ;
- instauration de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) d'un montant de 0,3 %

sur les retraites imposables ;

- augmentation de la TVA ;
- augmentation de la CSG qui est passée à 6,6 % contre 3,8 % précédemment.

Une nouvelle hausse de 1,7 % de la CSG, dans le but de financer les allocations des non-salariés (par exemple les auto entrepreneurs), aux dépens des retraités est préconisée dans le programme présidentiel. Ainsi, 600 000 retraités percevant entre 10 173 et 29 359 euros par an auraient une hausse moyenne de la CSG comprise entre 526 et 1 046 euros annuellement selon leur tranche d'imposition.

Une réforme des retraites devrait être élaborée à la fin de l'année pour être votée début 2018. C'est en réalité un changement systémique. Il s'agirait de mettre rapidement en place un régime unique par points, faisant basculer le système à prestations définies, dont les conditions sont connues (taux de remplacement, années de cotisations, âge légal de départ à la retraite) vers un système à cotisations définies où seul le niveau des recettes est fixé. Les retraités devant se partager les sommes disponibles. Les retraités supporteraient ainsi tous les risques liés aux changements de contexte économique. Et ce dispositif technique, fixé une fois pour toutes, échapperait au débat politique !

Les retraités français qui ont l'expérience des régimes par points, avec l'AGIRC et l'ARRCO, ont vu baisser le rendement de ces régimes complémentaires de 30 % en deux décennies, et un système analogue est appliqué depuis 1999 en Suède, où la baisse continue des pensions et les reculs successifs de l'âge de départ à la retraite provoquent une vague de contestations. D'ailleurs, le premier ministre suédois déclarait, en février 2012, que les actifs devraient travailler jusqu'à 75 ans s'ils voulaient bénéficier du même niveau de retraite qu'en 2011.

Le président Macron se qualifie lui-même et en toute modestie de président jupitérien. Nous lui rappellerons

**Le président Macron se qualifie lui-même et en toute modestie de président jupitérien. Nous lui rappellerons qu'il n'y a pas loin du Capitole à la Roche Tarpéienne.**

qu'il n'y a pas loin du Capitole à la Roche Tarpéienne. Sans aucun doute possible, les retraités qui ont largement contribué, par des luttes incessantes, à bâtir le modèle social français que ce gouvernement rétrograde et réactionnaire veut dynamiter, se mobiliseront massivement pour s'engager résolument dans l'énorme mouvement de révolte populaire qui s'annonce contre ces projets régressifs. ●

Montreuil, le 14 juin 2017

# Une ligue pour les droits humains, économiques et sociaux

 DOMINIQUE NOGUÈRES,  
VICE-PRÉSIDENTE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME,  
CO RESPONSABLE DU GROUPE DE TRAVAIL JUSTICE ET POLICE

**La Ligue des droits de l'homme est une des plus anciennes associations de défense des libertés et des droits de notre pays. Elle a tenu son congrès début juin.**

La Ligue des Droits de l'homme (LDH) a tenu son 89<sup>e</sup> Congrès à Grenoble les 3, 4 et 5 juin 2017. Forte de ses presque cent vingt ans, cette association créée en 1898 pendant l'affaire Dreyfus au moment où Émile Zola publie « J'accuse » le 13 janvier 1898. Elle continue inlassablement son combat pour la défense des droits, de tous les droits, civiques et politiques, économiques, sociaux et culturels. Elle combat le racisme et l'antisémitisme, elle promeut la justice et les libertés.

## Pas de droits sans les droits sociaux

Elle est à l'initiative de nombreuses campagnes, notamment, dans les années 1900-1920, en faveur de responsables syndicalistes poursuivis. L'affaire Jules Durand, ouvrier syndicaliste charbonnier du Havre, injustement accusé de meurtre et condamné à mort en 1910, mobilisera la LDH aux côtés de la CGT. L'acharnement judiciaire et la pression de la Compagnie générale transatlantique contre celui qui avait osé organiser un syndicat de charbonniers, avec les plus pauvres parmi les plus pauvres des travailleurs du port du Havre, ont mis en évidence une véritable justice de classe. La LDH intègre alors la défense des droits économiques et sociaux à ses objectifs et pose avec vigueur le problème de la justice sociale et des droits des travailleurs.

## Contre les lois scélérates

Cet événement lointain est cependant d'une brûlante actualité. En effet, ce qui s'est passé avec Jules Durand s'est déroulé sous la triste logique des lois scélérates. Prises sous la menace des attentats anarchistes de la fin des an-

nées 1890, ces lois adoptées en 1893 et 1894 avaient pour objectif de réprimer toute contestation sociale. Elles sont à l'origine de l'introduction dans le droit de la notion liberticide de responsabilité indirecte. Aujourd'hui, face à une situation d'inquiétude légitime face à des actes terroristes d'une extrême gravité, l'arsenal de nos lois permet une répression qui sévit au-delà de ceux qui participent à ces actions meurtrières. C'est ainsi que l'on a vu récemment des condamnations, qu'elles soient lourdes ou non, de syndicalistes et de citoyens revendiquant plus de justice ou plus de droits. La LDH a été et sera toujours à leur côté.

## Une histoire forte

Pendant l'entre-deux-guerres, la LDH est à l'initiative d'une vaste campagne pour la réhabilitation des soldats condamnés à tort par les conseils de guerre pendant le conflit 1914-1918. De nombreuses interventions, pétitions et mobilisations lui permettent d'obtenir, dans de nombreux cas, leur réhabilitation. Dans les années 1930, elle joue un rôle important dans le rassemblement de toutes les forces démocratiques et progressistes dans la lutte contre le fascisme. C'est au siège de la Ligue des droits de l'homme qu'est signé le Pacte des partis de gauche, syndicats et associations antifascistes, qui fonde le Front populaire en 1935. Sous la présidence de Victor Basch, la LDH dénonce le nazisme et le fascisme en Europe. Elle paiera un très lourd tribut pendant l'occupation nazie et le régime dictatorial de Vichy. Beaucoup de ses cadres participent à



**La France a connu à plusieurs reprises, au cours de ce siècle, ces paniques provoquées par certains attentats, savamment exploitées par la réaction qui a toujours fait payer à la liberté les frais d'une sécurité menteuse.**

Francis de Pressensé, président de la LDH en 1898



L'affaire du syndicaliste Jules Durand, un des grands combats de la LDH avant 1914.

la Résistance. À la Libération, le tiers des membres de son comité central est porté disparu (assassinés, morts en déportation ou fusillés). En 1944, Victor Basch a été assassiné avec sa femme Ilona par la milice.

## La lutte continue

Outre son combat pour la défense des droits des étrangers auquel elle est associée notamment avec la CGT, la LDH continue aujourd'hui dans un contexte de crise inédite autant qu'aiguë, à promouvoir la citoyenneté sociale. À l'heure d'événements tragiques, alors que le nouveau gouvernement propose de renouveler l'état d'urgence et d'adopter une nouvelle loi avec de nouvelles mesures d'exception, rappelons ce que disait Francis de Pressensé, président de la LDH en 1898 : « La France a connu à plusieurs reprises, au cours de ce siècle, ces paniques provoquées par certains attentats, savamment exploitées par la réaction qui a toujours fait payer à la liberté les frais d'une sécurité menteuse. » ●

### ROYAUME-UNI

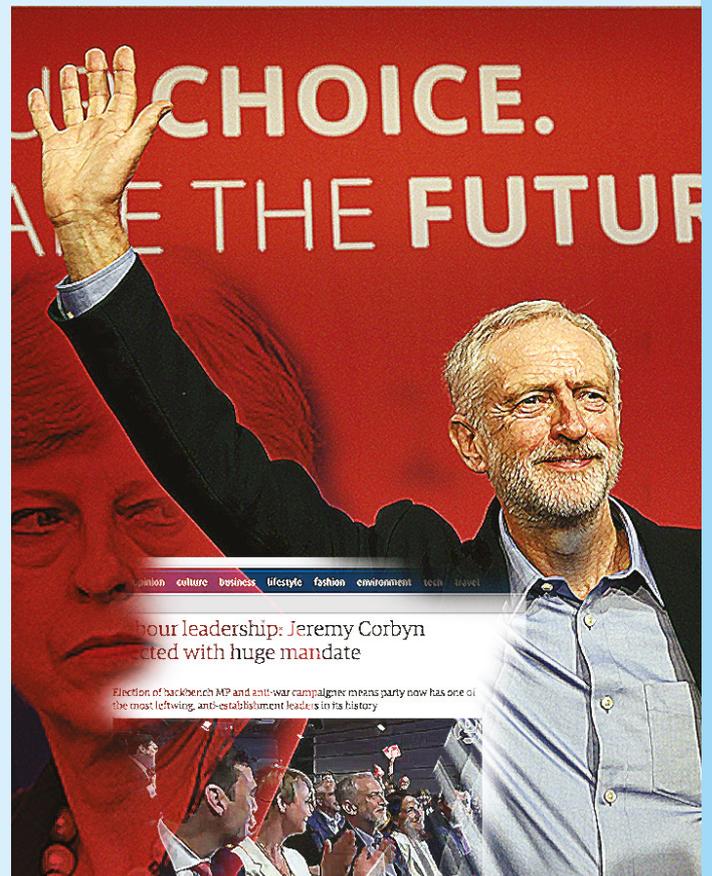
## PERCÉE DES TRAVAILLISTES

La Première ministre conservatrice britannique Theresa May comptait s'en sortir en avançant les élections législatives prévues pour 2020 au 8 juin dernier. La Première ministre qui voulait négocier un Brexit dur avec l'Union européenne avait besoin d'une majorité renforcée à la Chambre des Communes. Les électeurs en ont décidé autrement et n'ont pas redonné de majorité absolue au clan conservateur. Même si les Tories restent le premier parti, la défaite annoncée des travaillistes n'a pas eu lieu, bien au contraire. Le parti de Jeremy Corbin a effet obtenu un score important qui met à mal tous les discours des médias et des courants les plus droitiers du Labour, comme quoi un dirigeant de la gauche à la tête du parti ne pouvait que conduire celui-ci à la catastrophe. C'est bien l'inverse qui s'est produit. Jeremy Corbin, qui a le soutien de la jeunesse et des ouvriers, montre qu'une véritable politique de gauche (arrêt des coupes dans les régimes sociaux, renationalisation de secteurs entiers, hausse des salaires et politique internationale de paix) peut prétendre accéder au pouvoir. Les blairistes – dont se réclament abondamment les macronistes en France – ont mordu la poussière. C'est dans les circonscriptions ouvrières que le Labour a fait ses meilleurs scores.

Theresa May ne se maintient au pouvoir qu'avec un artifice : une alliance post-électorale avec l'extrême droite unioniste d'Irlande du Nord, le DUP, qui a envoyé dix députés à la Chambre. Le DUP a la particularité d'être contre le droit à l'avortement et au divorce, de refuser l'unification de l'Irlande et d'être en contradiction même avec la majorité des électeurs nord-irlandais qui, eux, avaient voté contre le Brexit lors du référendum. De la même façon, l'analyse réductrice que le Brexit ne serait qu'un vote de droite prend du plomb dans l'aile. Il est évident que les conservateurs ont voulu profiter du Brexit pour accentuer une politique de classe qui ferait payer d'abord les classes populaires, mais il est vrai aussi qu'une partie de l'électorat travailliste avait voté pour le Brexit, par défiance de l'Europe telle qu'elle se construit.

En Irlande du Nord c'est Sinn Féin (les républicains, autrefois branche politique du mouvement nationaliste alors que l'IRA en était la branche militaire) qui cartonne. Sinn Féin, qui aux élections irlandaises, avait aussi progressé au Sud, se prononce pour l'indépendance et la réunification et refuse que la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ne se traduise par une fermeture des frontières entre les comtés du Nord, sous administration britannique et la république d'Irlande. Il est très à gauche sur les questions sociales, tout comme d'ailleurs le Parti national écossais (SNP) qui, lui, recule en partie au profit au profit des travaillistes.

Le secrétaire général des syndicats (TUC) Frances O'Grady



a déclaré le lendemain des élections que celles-ci portaient en fait sur les questions « du pain et du beurre – ce qui doit changer pour les travailleurs ordinaires. Et cela n'est pas étonnant, si les tendances actuelles se poursuivent, dans cinq ans 3,5 millions de personnes seront en situation de précarité par rapport au travail et le salaire moyen est toujours inférieur de 1200 £ par rapport à ce qu'il était en 2008 ». Le TUC demande l'interdiction des contrats zéro heure, un salaire minimum, la hausse des salaires notamment pour les infirmières, les sages-femmes et plus généralement pour l'ensemble des fonctionnaires. » JD ///

### RÉSULTATS DES PRINCIPAUX PARTIS NATIONAUX SUR L'ENSEMBLE DES CIRCONSCRIPTIONS :

- conservateurs : 42,4 % (+5,5), 317 sièges (-13) ;
- travaillistes : 40 % (+ 9,5), 262 sièges (+ 30) ;
- libéraux-démocrates : 7,4 % (- 0,5) 12 sièges (+ 4) ;

**En Irlande du nord, le DUP obtient 36 % (+ 10,3) et 10 sièges (+ 2) ; Sinn Féin 29,4 % (+ 4,9) et 7 sièges (+3).**

**En Écosse, le SNP obtient 36,9 % (-13,1) et 35 sièges (- 21), les conservateurs : 28,6 % (+ 13,7) et 13 sièges (+12) ; les travaillistes : 27,2 % (+2,8) et 7 sièges (+ 6).**

**60 ans d'expertise  
au service de votre  
Protection Sociale !**



LA  
SANTÉ

LA  
PRÉ  
VOY  
ANCE

LA  
RE  
TRAI  
TE

L'AC  
TION  
SOC  
IALE

**Le Groupe de Protection Sociale des Professionnels des Industries Graphiques depuis plus de 60 ans.**

**Défendre vos intérêts en offrant les meilleures solutions** à vos besoins spécifiques en matière de Protection Sociale, notre raison d'être depuis plus de 60 ans ! Découvrez nos offres de protection collective et individuelle adaptées à vos besoins, à ceux de vos salariés et des retraités de la profession.

**Parlons-en !**

**0 809 10 28 08**

Service gratuit  
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

**[www.lourmel.com](http://www.lourmel.com)**

# TUNISIE L'UGTT, INTERLOCUTEUR INCONTOURNABLE



**MICHEL MULLER A PARTICIPÉ AU CONGRÈS DE L'UNION GÉNÉRALE TUNISIENNE DU TRAVAIL. IL NOUS EN LIVRE QUELQUES IMPRESSIONS.**

 MICHEL MULLER, REPRÉSENTANT DE LA FILPAC CGT

**N**ous avons pu constater en participant au congrès de l'UGTT et en ayant plusieurs contacts avec des personnalités tunisiennes (M. Mohamed Trabelsi, ministre des Affaires sociales, M<sup>me</sup> Oudied Bouchamaoui, présidente de l'organisation patronale UTICA), combien l'UGTT tenait un rôle primordial en Tunisie, très original par rapport aux syndicats des autres pays de la région.

Fort du prix Nobel qui lui a été attribué en la personne de Houcine Abassi, avec l'organisation patronale UTICA, l'Association des avocats tunisiens et la Ligue des droits de l'homme, l'UGTT assume un rôle dans le pays dépassant sa dimension sociale.

Elle est un interlocuteur incontournable pour le gouvernement, les partis politiques, les organisations patronales et elle intervient dans tous les domaines : politique (en défendant entre autres les acquis de la Révolution), économique (en facilitant plus ou moins les investissements et en s'engageant dans l'économie sociale et solidaire), sociétale (entre autres sur la laïcité et la place des femmes) et évidemment social (en gérant

les conventions collectives et en étant le partenaire privilégié de l'UTICA).

Or, la Tunisie connaît actuellement des sérieuses difficultés économiques et sociales. La situation politique n'est pas stable, la multiplicité des partis ne rendant pas le paysage politique lisible, le gouvernement d'union nationale dans lequel l'UGTT a deux portefeuilles (Affaires sociales et Fonction publique) ne peut être une solution à long terme, les résultats des futures élections sont incertains, le parti Ennahda (voir encadré) travaille dans l'ombre pour reconquérir le pouvoir...

La pauvreté s'étend et c'est le seul gouvernement qui affronte la situation : une partie considérable du budget du ministère des Affaires sociales est utilisé pour aider les familles les plus pauvres qui sont de plus en plus nombreuses.

La principale économie du pays, le tourisme, est en nette régression. Tout comme les investissements étrangers : de nombreuses sociétés internationales ont quitté la Tunisie et il semblerait que ce soit le Maroc qui en bénéficie le plus. Cela est particulièrement le cas des centres d'appels.

Le pays affronte ces difficultés grâce à l'octroi de crédits assurés par le FMI. Celui-ci est fortement présent et tente d'imposer au gouvernement des réformes identiques à celles que la Grèce a

connues... avec le succès que l'on sait.

Ces difficultés économiques ont pour conséquences un mécontentement croissant dans la population et des grèves se multiplient dans le pays... entraînant le départ de certaines sociétés qui prennent la situation sociale tendue comme prétexte pour aller investir ailleurs.

L'UGTT est prise dans ces contradictions entre le soutien à un gouvernement dont elle fait partie, à la défense des acquis sociaux, même ceux d'avant la Révolution, la gestion des mécontentements de la population qui connaît, surtout à l'intérieur du pays, une situation sociale préoccupante. Son positionnement dans le pays la conduit à devoir intervenir sur toutes ces questions parfois contradictoires.

Il semble clair que le pays a besoin de réformes liées aux profonds changements économiques qu'il a connus. D'une économie dirigée par un pouvoir politique dictatorial, il est passé à une économie en majorité privée, ouverte sur la mondialisation et en subissant les effets. Or, ces réformes semblent difficiles à faire et elles sont pourtant indispensables pour le pays, mais aussi pour l'UGTT.

Comment l'UGTT peut-elle accompagner ces évolutions dans le pays ?

Une nouvelle direction a été élue au dernier congrès, non sans mal, ni sans les habituelles tractations entre les tendances politiques et les intérêts régionaux. La

présence des femmes a failli faire les frais de ces constitutions complexes du Bureau national de l'UGTT. L'intervention du secrétaire général de l'UNI Philip Jennings, très appréciée dans le congrès, à sûrement contribué au fait qu'une femme ait été intégrée parmi les 13 candidats. Mais nos discussions ont permis de déterminer les points sur lesquels l'UGTT devra évoluer dans les prochains mois et prochaines années.

**1. L'UGTT est une organisation syndicale essentiellement du secteur public. 90 % de ses membres en sont issus. Mais, aujourd'hui, c'est l'économie privée qui est dominante, elle représente 60 % du PIB. Et les salariés de ces secteurs vitaux ne sont pas syndiqués.**

**2. La défense des acquis sociaux, certes respectables pour empêcher une liquidation des droits des salariés, ne suffit pourtant pas pour éviter la progression de la pauvreté, du chômage, surtout auprès des jeunes. Dans quelle mesure peut-on faire évoluer la législation sociale tout en garantissant un progrès social ?**

**3. L'UGTT est accusée, le plus souvent à tort, d'être responsable du départ des entreprises étrangères du fait de son intransigeance sur le plan social. A l'écoute des dirigeants de l'UGTT, cela ne semble pas le cas : mais l'absence de toutes nouvelles perspectives d'un modèle social nouveau à mettre en place oblige la centrale à suivre ses syndicats qui veulent préserver leurs droits actuels.**

**4. La forte domination masculine est en contradiction avec une présence actives de femmes militantes qui sont de tous les combats et souvent à la pointe des initiatives. Or, elles n'ont pas la reconnaissance suffisante au sein de l'organisation. Quant on sait combien la place de la femme est un enjeu avec la vision des forces conservatrices islamistes, il faudrait renforcer la présence des femmes dans tous les rouages de l'organisation. D'autres points délicats pourraient être abordés. Mais il est clair que si l'UGTT n'arrive pas à traiter ces questions, il y a un risque de voir s'affaiblir, à plus ou moins long terme, son positionnement central dans le pays.**

#### **LA COOPÉRATION ENVISAGÉE AVEC L'UNI**

Cinq axes de coopération semblent se dessiner

**1. Le développement économique et les investissements : les secteurs d'UNI**

## **LA FILPAC À TUNIS**

Michel Muller a pu rencontrer Nouredine Hached, fils de Ferhat Hached, qui a fondé la Fondation Ferhat Hached pour l'étude de l'héritage de son père, la mise en valeur et la promotion de son œuvre. Elle se veut également un centre de recherche pour l'étude des prolongements actuels de l'œuvre de Hached, ainsi qu'un espace d'actions citoyennes. La FILPAC était invitée spécialement et tous les contacts ont été empreints d'une grande amitié. Cela est bien évidemment la suite de ces longues années de coopérations concrètes, avec l'imprimerie de l'UGTT et son journal *Chaab*, avec la Fédération des services, sur l'économie sociale avec Icosi... ///

font partie des principales activités de l'économie tunisienne, en premier lieu le tourisme. Mais aussi le secteur bancaire (en phase de restructuration), les centres d'appels, la sécurité, l'emballage. Sans oublier les médias car un des acquis les plus importants de la Révolution tunisienne est la liberté d'expression qui reste une exigence de la population du pays. Comment l'UNI peut-elle intervenir pour le développement de ces activités, le retour des entreprises qui sont parties, la reconquête de l'emploi.

**2. La politique syndicale et particulièrement comment la mener dans le secteur privé ? Des conférences sectorielles seraient les bienvenues autour d'échanges d'expériences sur les négociations collectives pour adapter les conventions collectives. Ainsi, la question de la politique salariale, du temps de travail, des qualifications et de la formation professionnelle pourraient être des thématiques à étudier.**

**3. Le recrutement dans le secteur privé : l'UNI est essentiellement une organisation regroupant des salariés du privé. UNI Score pourrait développer un module de formation pour des militantes et militants qui seraient eux-mêmes alors formateurs pour les organisations de l'UGTT sur le moyen de recruter dans le secteur privé, entre autres pour faire apparaître la nécessité de se syndiquer et que l'UGTT est l'organisation adéquate pour cela.**

**4. Le réseau femmes de l'UGTT doit être soutenu concrètement : une discussion avec le secteur femmes de l'UNI permettrait de dégager les grandes lignes d'une coopération spécifique avec le réseau de l'UGTT : il s'agit là d'un enjeu dépassant la syndicalisation, c'est un vrai enjeu politique pour préserver des acquis de la Révolution.**

**5. Le nombre réduit de jeunes dans l'organisation, surtout ceux issus des couches populaires, et un vrai sujet pour l'avenir de l'UGTT. Le recrutement actuel continue de se faire dans le secteur public. Or, la plupart des jeunes sont sans emploi ou dans le secteur privé. Cela devrait se doubler d'une réflexion sur « comment syndiquer les**

sans-emploi », ce qui est enjeu commun au syndicalisme partout, qui organise avant tout les salariés.

Les trois organisations françaises étaient représentées par leur secrétaire général. Philippe Martinez menait une délégation de quatre camarades (CE et secteur international) mais n'a pu prendre la parole lors de la cérémonie d'ouverture pour des raisons objectives de dépassement du temps lors de l'ouverture du congrès. Il a pu remettre la médaille de la CGT lors du dîner offert aux représentants internationaux. J.-Cl. Mailly a fait son intervention lors du congrès en jouant sur les liens historiques et annonçant qu'il était intervenu auprès de l'ancien ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius pour que celui-ci ouvre les archives nationales concernant l'assassinat, en 1952, de Ferhat Hached, un des fondateurs de l'UGTT, dont l'origine n'est toujours pas clairement élucidée. Pourtant, de forts soupçons pèsent sur les services secrets français. ●

**ENNHADA, UN PARTI ISLAMO-CONSERVATEUR**  
Ennhada (mouvement de la renaissance) est un parti politique islamiste fondé, dans la clandestinité, le 6 juin 1981 sous l'appellation Mouvement de la tendance islamique. Il changera de nom en 1989. Après la révolution qui renverse le régime autoritaire de Ben Ali, le parti est légalisé le 1<sup>er</sup> mars 2011. Ennhada se classe comme étant de la même mouvance que l'AKP du président Erdogan en Turquie. Il dirigera le gouvernement du 14 décembre 2011 jusqu'au 13 février 2013 où, après l'assassinat de l'opposant de gauche, Chokri Belaid (les islamistes seront accusés de l'assassinat), le chef du gouvernement Hamadi Jebali remet sa démission et laisse la place à un gouvernement de technocrates). Ennhada participe aujourd'hui au gouvernement de coalition. ///

# Lois Macron et prud'hommes



 CHANTAL VERDUN

## Décryptage des nouvelles règles issues des lois adoptées sous le quinquennat précédent.

### PRÉSENTATION DE LA LOI ET DU DÉCRET

On ne peut contester le fait que certains conseils de prud'hommes ont un délai de traitement des dossiers bien trop long. Mais ces problèmes proviennent avant tout de l'insuffisance des moyens humains et matériels.

Plutôt que de donner les moyens à la justice prud'homale, les réformes mises en œuvre par le gouvernement n'ont pour objectif que de compliquer l'accès au juge, afin de diminuer le nombre de dossiers à traiter.

L'enjeu non avoué est la disparition pure et simple des conseils de prud'hommes et de leur fonctionnement actuel, basé sur l'oralité des débats et sa formation paritaire avec des juges non professionnels.

Le décret n° 2016-660 du 20 mai 2016 relatif à la justice prud'homale et au traitement judiciaire du contentieux du travail précise les modalités d'application de la nouvelle procédure prud'homale décidée par la loi Macron du 6 août 2015.

Ces textes répondent aux attentes du patronat en prévoyant un recours plus fréquent au juge professionnel, la mise en place d'une procédure accélérée avec une formation de jugement restreinte et un renforcement des mesures disciplinaires à l'encontre des conseillers.

### LA SAISINE DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES

Le préambule du décret édicte que : « l'oralité de la procédure prud'homale est réaffirmée », mais plusieurs mesures

remettent en cause ce principe fondamental du procès. Alors que jusqu'à présent les salariés pouvaient faire leur demande oralement en se présentant au conseil de prud'hommes, le décret instaure une procédure écrite complexe : la requête.

Il s'agit de remplir un formulaire de quatorze pages, très détaillé que le demandeur doit transmettre au greffe avec ses pièces justificatives récapitulées dans un bordereau et les envoyer ensuite à la partie adverse.

Cette nouveauté décourage nombre de salariés, qui renoncent à agir en justice, notamment les plus précaires et les moins alphabétisés.

Dès le mois d'août 2016, on a assisté à une baisse générale des demandes de la part des salariés, jusqu'à près de 50 % sur l'ensemble du territoire.

Cette requête écrite est bien une remise en question de la procédure orale.

Elle comporte les mentions prescrites à l'article 58 du Code de procédure civile à peine de nullité.

Cet article prévoit que « *La requête ou la déclaration est l'acte par lequel le demandeur saisit la juridiction sans que son adversaire en ait été préalablement informé.*

*Elle contient à peine de nullité :*

1. *Pour les personnes physiques : l'indication des nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance du demandeur ;*

*Pour les personnes morales : l'indication de leur forme, leur dénomination, leur siège social et de l'organe qui les représente légalement ;*

2. *L'indication des nom, prénoms et domicile de la personne contre laquelle la demande est formée, ou, s'il s'agit d'une personne morale, de sa dénomination et de son siège social ;*

3. *L'objet de la demande.*  
*Sauf justification d'un motif légitime tenant à l'urgence ou à la matière considérée, en particulier lorsqu'elle intéresse l'ordre public, la requête ou la déclaration qui saisit la juridiction de première instance précise également les diligences*

entreprises en vue de parvenir à une résolution amiable du litige. Elle est datée et signée ».

Il y a là une bataille importante à mener par les conseillers CGT sur l'interprétation de cet article, car les employeurs essayent d'en imposer une interprétation extensive (et abusive).

**Attention !** si le greffe peut avoir un rôle d'explication et d'information, il n'est pas juge de la recevabilité de la requête. Il ne peut pas refuser un dossier. Seul le bureau de jugement est habilité à juger de la nullité en application de l'article 112 du Code de procédure civile. Le décret envisage d'autres modes de résolution amiable des litiges comme la procédure participative et la médiation conventionnelle. La CGT a toujours été opposée à ce type de procédures payantes, exercées par des médiateurs, en l'absence de toute parité, hors la présence des conseillers prud'hommes. Il est indispensable que la conciliation, avec la présence des parties, reste le fondement de la protection des droits du salarié justiciable.

### LE BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION

Le décret prévoit que certains conseillers peuvent être spécifiquement affectés au bureau de conciliation et d'orientation dit BCO, ce qui annonce un début de professionnalisation, avec deux sortes de conseillers : ceux affectés au BCO et les autres au bureau de jugement (BJ), alors que le conseiller prud'homme doit exercer son mandat dans toute sa plénitude. Si cette disposition est prise par la présidence du conseil, elle doit être inscrite dans le règlement intérieur. L'incompétence de section ne peut plus être soulevée que devant le BCO afin d'éviter les demandes dilatoires devant le BJ. Cette disposition est une avancée revendiquée par la CGT, car bien souvent les employeurs utilisaient ce type de manœuvre dilatoire pour retarder l'issue du procès. Cette mesure s'applique aux affaires introduites au-delà du 25 mai 2016.

### COMPARUTION DES PARTIES ET CONSÉQUENCES

Alors que la comparution permettait aux parties de décider d'une éventuelle conciliation, le décret Macron organise la non-comparution des parties. La partie qui se fait représenter (la plupart du temps l'employeur) n'a plus besoin de motif légitime. Ce n'est que si personne n'est présent pour l'employeur sans motif légitime que le BCO se transforme en BJ. Dans la pratique, les conseillers employeurs s'y opposent faisant valoir que le principe du contradictoire n'est pas respecté, ce qui entraîne un partage de voix avec

**Alors que la comparution permettait aux parties de décider d'une éventuelle conciliation, le décret Macron organise la non-comparution des parties.**



## HISTORIQUE

Le terme prud'homme (« homme de valeur » ou de « cœur ») apparaît à la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

Dans sa version moderne, la juridiction prud'homale est née sous Napoléon I<sup>er</sup> en 1806 avec la création du conseil de prud'hommes de Lyon.

La justification principale de la mise en place des conseils avait été basée sur la connaissance du métier, car les litiges portant sur des questions de fait et non de droit, il fallait des juges qui prennent une décision rapide, sans allonger la procédure.

Le 27 mai 1848, préparé par une commission présidée par Louis Blanc, un décret instaure le paritarisme au sein des conseils de prud'hommes.

Le 25 mars 1907, l'électorat est étendu aux femmes, les sections commerce et industrie sont créées et la règle de l'alternance est consacrée.

Adoptée en janvier 1979, la loi généralise les conseils de prud'hommes sur l'ensemble du territoire et unifie leur organisation en cinq sections (industrie, commerce, activités diverses, agriculture, encadrement). Elle renforce les pouvoirs du président du conseil, dote les conseillers d'un véritable statut et instaure un système de référé (procédure d'urgence). Elle prévoit enfin l'organisation d'un scrutin national unique pour un mandat de cinq ans.

En décembre 2014, le gouvernement remplace l'élection des conseillers prud'hommes par la désignation en fonction de la représentativité et le mandat est ramené à quatre ans, privant ainsi 10 millions de salariés précaires et privés d'emploi de l'accès démocratique du vote citoyen au suffrage universel.

La CGT demande le rétablissement des élections qui constituent un modèle de démocratie, notamment parce qu'elles instauraient une proximité avec le juge élu. ///

le recours au juge professionnel. Lorsque le demandeur est absent sans motif légitime, le BCO peut : se transformer en BJ, renvoyer à une audience de BJ, ou déclarer la citation caduque, sauf si le défendeur sollicite un jugement sur le fond.

**Attention !** les règles en matière de caducité ont changé puisque l'article R 1454-12 du code du travail est remplacé dans le décret « Macron » par la seule application de l'article 468 du CPC, ce qui induit que si le demandeur ne se fait relever de la caducité dans un délai de 15 jours, il ne pourra plus saisir le conseil, d'où une extrême prudence à utiliser la caducité.

Il faut conseiller au salarié, même s'il souhaite abandonner ses poursuites, de se présenter devant le BCO. S'il ne le fait pas, il y aura un risque que l'employeur demande un jugement au fond et que le salarié se voie opposer un jugement.

### LA REPRÉSENTATION ET L'ASSISTANCE

Les règles de représentation et d'assistance sont les mêmes pour le BCO et le BJ. La liste des personnes habilitées à assister ou représenter les salariés et les employeurs, mentionnées à l'article R 1453-2 du code du travail n'évolue qu'en ce qui concerne les personnes intervenant au titre

# LÉGISLATION DU TRAVAIL

de la défense syndicale. Suite à la création d'un statut pour les défenseurs syndicaux désignés par les organisations syndicales et patronales, ces derniers n'ont plus besoin de mandat de l'organisation syndicale, mais doivent avoir un mandat du salarié qu'ils assistent ou représentent.

## LES NOUVELLES PRÉROGATIVES DU BCO

En application de l'article R. 1454-14 du Code du travail, le bureau de conciliation et d'orientation conserve le pouvoir qu'avait déjà le bureau de conciliation d'adopter des mesures provisoires. Mais le décret lui donne de nouvelles prérogatives. Il peut désormais prendre une décision provisoire palliant l'absence de délivrance par l'employeur de l'attestation d'assurance chômage. Cette décision doit récapituler les éléments du modèle d'attestation prévu à l'article R. 1234-10 du code du travail. Le BCO peut aussi entendre les parties séparément. Les employeurs s'y opposent, faisant valoir que le principe du contradictoire ne serait pas respecté.

## LA MISE EN ÉTAT DE LA PROCÉDURE

En cas d'échec de la conciliation, le BCO a la responsabilité d'assurer la mise en état de l'affaire, en fixant la date du BJ ainsi que les dates de communication des prétentions, des moyens et des pièces. Il peut organiser des séances de mise en état tout en dispensant une partie qui en fait la demande de venir à ces séances. À défaut de respecter les délais impartis dans le cadre de la mise en état, le BCO peut radier l'affaire ou la renvoyer à la première date utile devant le BJ. Il peut également désigner un ou deux conseillers rapporteurs (conseiller prud'homme) pour procéder à la mise en état.

## RENOI EN BJ

La loi Macron indique que le BCO, en cas d'échec de la conciliation dans certaines affaires, peut, s'il le souhaite, renvoyer l'affaire devant un bureau de jugement dans sa composition restreinte (deux conseillers, un représentant du collège salarié et un représentant du collège employeur), un BJ avec quatre conseillers présidé par un juge professionnel, ce qui marque le commencement rampant de l'échevinage et à brève échéance la fin de la parité ou un BJ composé de façon « classique » avec quatre conseillers. Ces procédures sont soumises à deux conditions : l'accord des parties, et la nature de l'affaire. Même si les parties le demandent, c'est le BCO qui choisit d'utiliser ou non ces procédures.

Pour la CGT, appliquer la procédure de droit commun qui prévoit le renvoi des affaires devant un bureau de jugement à quatre, reste la solution la plus favorable et la plus équitable pour le salarié lors des jugements au fond. Si les deux conseillers n'arrivent pas à se mettre d'accord, il y a départage, ce qui allonge la procédure.

## LA RPDS

La loi et le décret Macron ont fait l'objet de deux numéros de la RPDS :

- **Le procès prud'homal après la loi du 6 août 2015 : numéro double 847-848, novembre-décembre 2015.**
- **La procédure prud'homale après le décret du 20 mai 2016 : numéro 856, août 2016. ///**

## Le juge prud'homme peut demander l'avis de la Cour de cassation avant de statuer sur l'interprétation d'une convention ou d'un accord collectif.

**La CGT considère qu'il faut utiliser ce dispositif avec énormément de prudence, car c'est l'avis qui va emporter la décision.**

## LE BUREAU DE JUGEMENT

La fin de l'unicité d'instance, particularité de la procédure prud'homale, était une revendication de la CGT depuis de nombreuses années. Malheureusement, le décret fait disparaître la possibilité de produire de nouvelles demandes à tout moment de l'instance, faisant fi de l'oralité, autre principe fondamental de la procédure prud'homale.

Lorsque les deux parties ont constitué avocat, elles doivent reprendre toutes leurs prétentions devant le bureau de jugement, car le décret prévoit qu'il ne sera statué que sur les dernières conclusions. (Cette disposition ne s'applique pas aux défenseurs syndicaux ou au salarié qui se défend seul). Il faut donc s'en remettre à l'article 4 du CPC qui permet l'ajout de nouvelles demandes à la condition, qu'elles se rattachent aux prétentions originaires par un lien suffisant, qui pour nous peut être l'existence d'un contrat de travail et les demandes qui en découlent. L'interprétation de cette disposition donne lieu à de nombreuses divergences avec le collège employeurs.

## LE RÉFÉRÉ PRUD'HOMAL

Le décret crée un nouvel article intitulé « Référé en la forme » en complément des textes existants. Les affaires concernées sont la rupture du contrat d'apprentissage, le refus de congés pour événements familiaux, de solidarité familiale, de proche aidant.

La composition statue alors par ordonnance ayant l'autorité de la chose jugée, c'est-à-dire de manière provisoire mais exécutoire, même en présence d'une voie de recours, comme l'appel. La composition de référé peut également être saisie en contestation de l'avis du médecin du travail sous 15 jours à compter de la notification à fin de nommer un expert.

## AUTRES DISPOSITIONS

Le juge prud'homme peut demander l'avis de la Cour de cassation avant de statuer sur l'interprétation d'une convention ou d'un accord collectif.

La CGT considère qu'il faut utiliser ce dispositif avec énormément de prudence, car c'est l'avis qui va emporter la décision. Les conseillers prud'hommes doivent rester maîtres dans l'interprétation d'un accord collectif. L'appel est désormais régi par la procédure avec représentation obligatoire, et impose donc aux parties de recourir à un avocat ou à un défenseur syndical. Cette disposition remet en cause l'accès à la justice pour tous. L'écrit y est maintenant obligatoire, ce qui rend plus difficile l'appel. C'est sans doute une manière de fermer la possibilité de faire appel aux défenseurs syndicaux. Après la représentation par avocat obligatoire devant la Cour de cassation, avocat ou défenseur syndical devant la Cour d'appel, on peut craindre que la prochaine étape ne soit la représentation obligatoire devant le conseil de prud'hommes.

D'autre part, la réforme Macron prévoit tout un arsenal

de mesures et de sanctions disciplinaires à l'encontre des conseillers prud'hommes. Il s'agit d'une attaque frontale contre les conseillers prud'hommes qui sont également des militants syndicaux, qui au quotidien rendent la justice dans des conditions difficiles et des moyens limités avec le souci des droits des justiciables.

### **LA COMPLÉMENTARITÉ DE L'ACTION JURIDIQUE ET SYNDICALE**

S'il ne s'agit pas pour le moment de supprimer la prud'homie, la procédure Macron en diminue considérablement l'efficacité en affaiblissant son rôle de défense et de développement du droit du travail, ainsi que la place des syndicats dans son fonctionnement.

L'objectif affiché de la loi et du décret Macron était de créer des procédures courtes, pour juger des affaires, laissant croire aux salariés que le gouvernement agissait pour défendre leurs intérêts. L'intention aurait pu être louable si, depuis des années, le ministère de la Justice mettait les moyens nécessaires pour faire appliquer les procédures courtes inscrites depuis des décennies dans le Code du travail (par exemple un mois pour statuer sur une requalification de CDD en CDI, un mois pour que le juge départiteur tranche le litige ou encore un mois pour statuer sur une prise d'acte de rupture du contrat de travail).

Dans les faits, ce décret vise à gommer peu à peu les spécificités de la procédure prud'homale en la calquant sur la procédure civile. Il porte une grave atteinte au principe d'égalité des citoyens devant la justice, en évinçant, par la complexification de la saisine des conseils de prud'hommes, les travailleurs les plus fragiles qui auront les plus grandes difficultés à agir en justice contre leur employeur.

La dégradation de la justice prud'homale ne peut qu'encourager les employeurs à multiplier les licenciements injustifiés, eux-mêmes générateurs de contentieux.

Pour la CGT, il est hors de question de favoriser la mise en œuvre de mesures imposées dont l'objectif est de supprimer les spécificités prud'homales : l'oralité des débats, la conciliation, le bureau paritaire composé de juges non professionnels.

### **Les choix idéologiques qui sont faits concernant la justice du travail ne constituent qu'une pièce du puzzle que constitue la refondation complète du « contrat social », issu de l'après-guerre.**

Les militants du droit investis dans l'action juridique au service de l'action revendicative et du renforcement du syndicalisme que sont les conseillers prud'hommes doivent s'approprier ce texte, car il laisse souvent des options quant aux choix procéduraux. Il faudra dans son application veiller à ne jamais léser le salarié justiciable. On voit bien que cette réforme s'inscrit dans une dynamique plus globale. Depuis ces dernières années, les droits des salariés justiciables ont été malmenés avec la réforme de la carte judiciaire, l'instauration de l'avocat obligatoire devant la Cour de cassation, la réduction des délais de prescription, l'instauration d'un barème de conciliation, la suppression de l'élection des conseillers prud'hommes au suffrage universel...

Il convient de replacer l'adoption de ce texte dans le contexte économique, social et politique actuel. Les choix

idéologiques qui sont faits concernant la justice du travail ne constituent qu'une pièce du puzzle que constitue la refondation complète du « contrat social », issu de l'après-guerre. La finalité du projet libéral et financier, c'est bien la disparition totale de toutes les entraves à la libéralisation du marché et à l'exploitation des salariés. La justice prud'homale en fait partie avec 200 000 affaires jugées chaque année, dont 98 % sont à l'initiative du salarié, ce que le patronat n'a jamais supporté.

Bruxelles dénonce cette particularité française : une justice assurée par des juges non professionnels. C'est le modèle allemand qui se profile : un tribunal compétent pour tous les litiges du travail avec un juge professionnel et des assesseurs.

Il ne peut y avoir de conquête de droits nouveaux pour une société plus juste et plus solidaire sans libertés syndicales et sans justice sociale. Les militants de la CGT sont confrontés chaque jour dans les entreprises aux questions du respect du droit du travail individuel et collectif. Le droit est un outil et non pas une finalité. À la CGT, nous sommes des militants et non des professionnels du droit.

Dans un contexte de recul du rapport de forces depuis plusieurs décennies, il convient d'assurer une cohérence et une complémentarité entre l'action revendicative et l'action juridique et non pas de les opposer. ●





## Lire Geneviève Patte pour aider à lire

**C'est toujours compliqué de résumer la vie d'une personne en un livre ou en une page. Surtout lorsqu'il s'agit d'une figure emblématique de la littérature jeunesse comme Geneviève Patte. À la lecture de son parcours en France et dans le monde, on ne peut que ressentir comme un tourbillon.**

 ANNE-LISE SCHMITT,  
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIBRAIRES FRANCOPHONES

**S**on dernier ouvrage *Mais qu'est-ce qui les fait lire comme cela ?* publié aux Éditions des Arènes-L'École des loisirs en 2015 est un témoignage passionnant autour de l'importance de la lecture dans nos sociétés. Il montre, à travers ses expériences, rencontres et réflexions, combien la lecture participe de la construction de la personnalité et de nos imaginaires. Ce n'est en tout cas pas son statut de chevalier des Arts et Lettres qui la confine dans son bureau puisque cette bibliothécaire peu commune et au parcours international est résolument engagée autour de la lecture.

### Recherche de sens et de questionnements

Ce qui est particulièrement insolite dans son cheminement, c'est le lien entre la notion de liberté et de plaisir chez l'enfant. L'approche qu'elle développe s'inscrit autant dans une démarche de développement de la lecture que d'apprentissage de manière générale créant ainsi des passerelles entre le monde des professionnels du livre et celui des éducateurs et enseignants.

Lorsqu'elle observe les enfants de la bibliothèque de L'Heure joyeuse en 1953 « *circulant librement au milieu des livres sous le regard attentif des bibliothécaires* », il y a comme un écho à la philosophie de la pédagogie active qu'elle a découverte au lycée de Poitiers dans une « classe nouvelle » (principe même de la pédagogie Langevin-Wallon) fondée sur la responsabilité, l'autonomie, l'étude du milieu et le travail en équipe. Tout au long de sa vie cette démarche la poursuit, citant plus tard Freinet : « *on ne peut faire boire un cheval qui n'a pas soif* » et recherchant des écoles dans le monde à l'affût de ce genre d'approche. Cette volonté de poser l'enfant au cœur du processus de lecture, tout comme celui de l'apprentissage est la clé de sa démarche.

### Ce qui est particulièrement insolite dans son cheminement, c'est le lien entre la notion de liberté et de plaisir chez l'enfant.



### Un lieu par eux pour eux. Des enfants acteurs, des adultes passeurs et médiateurs

En 1965, lorsque Geneviève Patte crée La Petite Bibliothèque ronde, c'est pour « *révéler aux enfants ce que peut leur apporter une bibliothèque pensée pour eux, connaître la joie de lire et de vivre une part de leur enfance, d'en être en quelque sorte les acteurs* ». Cette bibliothèque, créée à Clamart au cœur d'une cité HLM ouvrière dans un quartier classé zone prioritaire, fait parler d'elle dans le quartier au point d'ouvrir au monde de la lecture des familles entières. C'est ce qui lui permettra par la suite d'être contactée par René Diakhtine, chercheur et thérapeute, créateur d'ACCES (Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations) prônant, comme elle, l'accès pour tous à la lecture en privilégiant ceux qui habituellement en sont éloignés et en mettant l'accent sur la lecture partagée avec les tout petits enfants. Une manière de rejoindre ceux qui vivent dans les marges de nos sociétés.

### Une ouverture sur le lointain proche et éloigné

Cette expérience conduit Geneviève Patte à voyager pour rencontrer des personnes qui font également preuve d'imagination pour faire entrer la lecture partout. On se souvient notamment des expériences de lectures contées dans des autocars du Mexique ou au domicile de Nestor à Mexico, puis plus officiellement de ses expériences à Munich au sein de la Bibliothèque internationale pour la jeunesse ou à New York avec The New York Public Library. Tout cela lui donnera des idées pour proposer des ouvrages du monde entier. En parallèle, elle met en place un travail collectif d'analyses de livres qui associe quelques bibliothécaires de différentes régions de France et donne lieu au bulletin d'analyses de livres pour enfants qui deviendra *la Revue des livres pour enfants*, puis à Takam Tikou qui donne la parole aux enfants et aux enseignants des pays d'Afrique subsaharienne.

### La promotion et l'accès à la lecture

Aujourd'hui, Geneviève Patte, « *n'a toujours pas pris sa retraite* », elle continue de parcourir le monde, d'échanger avec d'autres chercheurs comme Serge Boimare, Michèle Petit, profondément engagés et convaincus de « *la vitalité du désir de connaître, plus forte que la peur d'apprendre* » ou du « *besoin du lointain qui nous sauve d'un univers confiné* ». Le cheminement de Geneviève Patte et son dernier livre posent la lecture au cœur d'un processus permettant à chacun d'interroger l'humanité en tant que sujet. ●

Éléments de bibliographie : *Laissez-les lire !* / Gallimard Jeunesse ; *Mais qu'est-ce qui les fait lire comme cela ?* / Editions des Arènes - L'École des loisirs.

# Un enfer pavé de billets

LA RÉDACTION

Considérant que la seule vérité qui vaille consiste à éclairer les citoyens sur les spoliations dont ils sont victimes et s'inscrivant dans le courant contestataire et alternatif du XXI<sup>e</sup> siècle, l'ouvrage de Frédéric Compin, paru l'an passé, constitue une critique acerbe du pouvoir de domination des marchés financiers. Son caractère explosif tient à l'indignation que soulève la prise de conscience des liaisons dangereuses qu'entretiennent la criminalité financière et le système capitaliste.

Reposant sur l'analyse de la facilité avec laquelle une société pernicieuse gangrenée par des élites impuissantes permet l'extorsion de la plus-value collective, cet ouvrage s'appuie sur les témoignages de nombreux acteurs impliqués dans la lutte contre la criminalité financière : magistrats, syndicalistes, agents des finances publiques, commissaires aux comptes, experts comptables et lanceurs d'alertes. Leurs propos, repris anonymement, ne sauraient engager que l'auteur de ces lignes, assumant une pensée non aseptisée dans un monde qui cherche à contrôler tout autant les cœurs que les esprits ! En effet, accepteriez-vous, au 31 décembre de chaque année, juste avant de célébrer le Nouvel An, qu'une personne frappe à votre porte, compte le nombre de membres de votre famille, vos amis présents, et vous réclame 1 000 euros par personne ? Que diriez-vous si, en plus, vous deviez vous exécuter sur-le-



champ et sans dire un mot ? ... Et pourtant, c'est ce que nous faisons chaque année : nous alimentons la grande cagnotte indolore et inodore de la criminalité financière. Chaque année, nous payons tous, quels que soient notre âge, notre sexe ou notre profession, approximativement un impôt criminel de 1 000 euros. Nous le payons sans nous en rendre compte... comme une garantie donnée aux marchés financiers pour qu'ils continuent de nous prêter de l'argent et, surtout, d'en prêter à l'État qui nous

embauche, finance nos retraites, ou aux entreprises qui nous emploient.

En effet, chaque année la fraude fiscale représente un manque à gagner pour les finances publiques de l'ordre de 50 milliards d'euros ; et la fraude sociale, 20 milliards ; soit 70 milliards rapportés au nombre d'habitants... vous l'aurez compris, cet impôt criminel nous ponctionne collectivement 1 000 euros en nous privant du financement de crèches, d'écoles, d'hôpitaux, de prisons. Car comprenez bien que tout ce qui nous est volé collectivement se traduit par de nouveaux prélèvements venant ponctionner pour l'essentiel les classes moyennes. La criminalité financière n'est rien d'autre que le braquage d'une banque à l'échelle d'un pays ! ●

Frédéric Compin, *L'Enfer de la criminalité financière*, Éditions du Jets d'encre, 2016, 122 pages, 14,50 €.

# Les blanchisseurs

JACQUES DIMET

Dans un ouvrage que l'on peut considérer comme décisif, les frères Bocquet (c'est ainsi qu'ils signent) remontent les filières de l'argent sale et de l'argent propre que des milliardaires et des multinationales vont planquer à l'étranger pour éviter de se soumettre à l'impôt et tout cela, évidemment, au détriment de la collectivité et des besoins sociaux.

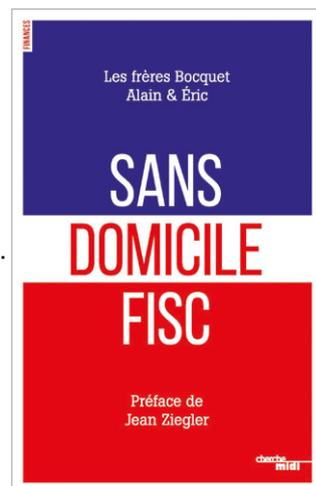
Ces délinquants en col blanc savent utiliser les réseaux financiers et les conseils juteux d'avocats fiscalistes pour sauter de paradis fiscaux en paradis fiscaux en se servant de toutes les lois qui peuvent leur être favorables. Leur antenne : faire fructifier l'argent, non pas pour investir, mais pour faire de l'argent pour l'argent. En clair : amasser des milliards de profits pour le seul bénéfice des actionnaires.

Les frères Bocquet donnent notamment cette indication : « seuls 1,1 % à 1,6 % des flux financiers mondiaux ont un lien direct avec la production et l'échange de biens et de services ». On voit sur quoi les financiers se gavent.

Alain et Éric Bocquet ne se contentent pas de décortiquer les mécanismes financiers, ils proposent aussi des solutions et des moyens d'intervention. Ce livre, déjà vendu à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires, est en lui-même un événement politique et social. Les frères Bocquet n'arrêtent pas de sillonner la France pour, dans une multitude de débats, faire participer l'ensemble de nos concitoyens à opposer une alternative à la financiarisation de la société et à l'exil financier des capitaux. ●

Les frères Bocquet, Alain et Éric, *Sans domicile fisc*, préface de Jean Ziegler, Le Cherche midi, 2016, 288 p., 17,50 €

\* Alain Bocquet a été député (PCF) du Nord (il ne se représentait pas en juin 2017). Éric Bocquet est sénateur (PCF) du Nord. Ils ont tous deux dirigé des commissions d'enquête parlementaire sur les flux financiers.



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 27 JUIN 2017

# La presse régionale, réunion paritaire

 BUREAU FÉDÉRAL DE LA FILPAC CGT  
MONTREUIL, MERCREDI 5 JUILLET 2017

**Le mardi 27 juin s'est déroulée une première rencontre dans les locaux de l'Union de la presse en région (UPREG). Celle-ci avait pour objectif de reprendre les discussions paritaires, « gelées » depuis plusieurs mois et de définir les thèmes des futures négociations ainsi que le calendrier à mettre en place.**

**P**remière information, Jean Viançon-Ponté fait valoir ses droits à la retraite de la présidence de la commission sociale et passe la main à Yves Bonnefoy (journal *le Télégramme*).

Le Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR) a commencé cette réunion en remplissant une de ses obligations : présenter le bilan économique et social de la branche, en ce qui concerne les exercices 2008-2016. C'est peu dire que le syndicat patronal s'était mis en hibernation sur les questions sociales... Le SPQR est composé (entreprises adhérentes au syndicat patronal) de 28 titres appartenant à 11 groupes de presse. Pour rappel, le groupe EBRA, qui est composé de 9 quotidiens, est sorti du SPQR en 2015.

La PQR affiche une diffusion (numéros achetés) aujourd'hui de 3,9 millions d'exemplaires avec EBRA, une audience de lecteurs sur le support papier de 18 millions, ainsi que 27 millions de vues Internet par mois. Disons-le, la PQR n'aura jamais connu une telle audience ! D'ailleurs, le chiffre d'affaires de la diffusion n'a connu qu'une petite baisse depuis 2006, passant de 1,56 milliard d'euros à 1,52 milliard.

Le chiffre d'affaires publicitaire a lui connu une forte diminution de 1,1 milliard à 684 millions. Le nombre de salariés de la branche en décembre 2014 était de 9 954 et de 13 800 avec EBRA.

La branche aura donc perdu plusieurs milliers d'emplois depuis 2010 dans la violence des PSE, mais aussi par des départs non remplacés. Pour la délégation CGT\*(FILPAC CGT, SNJ CGT), il y a un antagonisme criant entre le discours des éditeurs disant vouloir développer la presse (informations, événementiel, animation des ventes et du réseau, offres de lectures et produits plus, suppléments,

etc.) et les chiffres de la situation de l'emploi. Alors que notre branche a besoin de toutes ses forces vives, l'emploi est traité comme les saignées du temps de Molière.

### Convention collective

Après sa présentation, le SPQR annonce vouloir organiser des rencontres constructives sur la refonte des conventions collectives qui concerneraient la PQR (presse quotidienne régionale), la PQD (presse quotidienne départementale) et la PHR (presse hebdomadaire régionale). Cette nouvelle convention, qui regrouperait les cadres, les employés et les ouvriers, concernerait entre six et sept mille salariés (groupe EBRA compris), le syndicat patronal refusant d'y adjoindre plusieurs milliers de salariés de la distribution portée...

La CGT s'étonne de ce manque d'ambition de la part du syndicat patronal qui se contenterait ainsi d'une convention collective minimale en termes d'effectifs, puisque le seuil annoncé pour le maintien des branches est de 5 000 salariés. Nous revendiquons que soit pris en compte dans cette nouvelle convention collective les salariés œuvrant sur les supports numériques et audiovisuels sous convention collective Syntec.

La CGT rappelle son ambition de travailler à l'élaboration d'une convention collective rassemblant tous les acteurs de la presse (à l'exception des journalistes dont la convention est déjà étendue), quel que soit le support et la périodicité. Et même si les entreprises de presse, pour prétendre toucher les aides du ministère de la Culture, doivent signer une convention (charte rédactionnelle, bonnes pratiques avec les pigistes, les porteurs, etc.), nous avons rappelé que la CGT privilégiera la signature d'accords de branche plutôt que de se contenter de conventions de bonnes pratiques !

Cette négociation doit, selon le SPQR, être bouclée pour juin 2018. La CGT se déclare prête à multiplier les rendez-vous pour négocier rapidement cette convention mais, au vu de l'ampleur du chantier, doute de la possibilité de boucler ce dossier aussi rapidement.

Dans le même esprit, la CGT souhaite que l'accord sur l'égalité femmes-hommes signé en 2009 soit revu dès le début de l'année prochaine afin qu'il soit amélioré et davantage adapté aux métiers émergents. La délégation insiste fortement sur le retard à ce sujet dans les entreprises, notamment en ce qui concerne les écarts importants de salaires entre les femmes et les hommes. Le SPQR propose que la première réunion de 2018 soit consacrée à ce sujet.

### Salaires de branche

L'épineux sujet des augmentations de salaires, mis sur la table par les différents syndicats, a été balayé d'un revers de main, dans un premier temps par le SPQR. Il n'aurait pas reçu de mandat de ses adhérents pour aller au-delà d'une négociation qui prévoirait une légère revalorisation des grilles de salaires des minimas conventionnels.

La CGT est intervenue sur deux points. Tout d'abord, elle a alerté le SPQR sur son attitude fermée sur cette question des salaires. En effet, les salariés de la branche ne comprendraient pas que leurs représentants négocient afin de garder une branche professionnelle du secteur de la presse régionale, dès lors que les salariés n'y trouvent aucun avantage. Ensuite, elle a fait remarquer que les ouvriers ne possèdent pas de grille conventionnelle et qu'il faudra donc en construire une pour l'intégrer dans la nouvelle convention collective. Il en est de même pour tous les nouveaux métiers de la branche qui se trouvent dans la même situation.

La CGT a insisté sur la nécessité de travailler sur la reconnaissance d'un barème de piges, une demande qui semble ne pas enthousiasmer la partie patronale. La CGT insiste pour que, dès la prochaine réunion, une discussion sur les salaires puisse se tenir dans le cadre des NAO de branche.

### Projets industriels en presse régionale

La CGT a également demandé l'ouver-



# Emmanuel Macron, le président **complexé**

JACQUES DIMET

**C**omme nous le savons tous, et le monde entier avec nous, Emmanuel Macron a été élu président de la République. Dans la foulée, il s'est concocté une majorité absolue à l'Assemblée nationale. Tempérons simplement ses victoires : voilà un président qui est élu avec un niveau record d'abstention à la présidentielle, et une majorité élue avec plus d'un électeur sur deux qui ne se sont pas rendus aux urnes. Et n'incriminons pas les gens qui s'abstiennent, s'ils le font c'est qu'ils ne se reconnaissent pas dans l'offre politique (on peut d'ailleurs s'interroger sur cette formule dont les sondages nous abreuvent, elle réduit la politique à un marché financier...) ou qu'ils pensent que, les dés étant pipés, tout est joué d'avance.

Nous voici avec un président mal élu (mais élu tout de même) et une Assemblée nationale disparate pour laquelle Emmanuel Macron lui-même a des doutes. Son recours aux ordonnances (une loi d'habilitation autorisant le gouvernement à ce recours doit être votée, puis le gouvernement « ordonnance » et les

députés in fine ratifient mais sans débat) en est un signe. Ce n'est pas pour aller vite qu'Emmanuel Macron veut utiliser ce mode opératoire, c'est qu'il n'a aucune confiance dans ses députés lors des débats et des votes éventuels.

L'autoritarisme a de beaux jours devant lui. Le chef du groupe majoritaire est Richard Ferrand, ni précisément de toute jeunesse ni vierge de toute activité politique. Avec le langage anglo-saxon qui est le leur, les macroniens ont nommé des *whip* dans chaque commission parlementaire, c'est-à-dire un député qui aura pour charge de surveiller les votes de ses collègues et de leur dire quoi voter (ce qui est d'ailleurs contraire à la Constitution qui déclare dans son article 27 : « *Tout mandat impératif est nul. Le droit de vote des membres du Parlement est personnel.* »).

Emmanuel Macron, un peu beaucoup comme Trump d'ailleurs (ce n'est donc pas innocent qu'il l'ait invité pour coprésider le défilé militaire du 14 Juillet), n'aime pas la presse qui n'est pas aux ordres. Dans un premier temps, l'Élysée voulait choisir les journalistes qui devaient rendre compte de ses activités ; dans un deuxième temps le porte-parole du gouvernement (pas un perdreau de l'année non plus) a demandé aux journalistes de ne pas enquêter sur les activités de la ministre du Travail à Business France, parce que cela gênerait ses activités de ministre dans une période où elle ne doit pas être affaiblie. La casse du Code du travail bien avant la moralisation de la vie politique...

Un petit dernier pour la route. Le président ne donnera pas d'entretien télévisé pour le 14 Juillet. À dire vrai on ne s'en plaindra pas trop, tant ce type de rendez-vous était devenu institutionnel avec, en général, des journalistes plus porteurs de micros qu'intervieweurs. Mais c'est la raison donnée par le staff de l'Élysée qui vaut son pesant de cacahuètes. La pensée du président serait trop « complexe » pour qu'il puisse se prêter au jeu des questions-réponses. Ce n'est pas la pensée du président qui est trop complexe, c'est le président qui est complexé. Il a toujours été incapable de synthétiser sa pensée, il y a des pans entiers de la politique nationale et internationale qu'il ne maîtrise pas. Et bien sûr, lui-même se pense au-dessus du lot, loin des contingences du bas peuple. Emmanuel Macron poursuit la politique engagée par les quinquennats précédents : casser les lois qui protègent les travailleurs, dégager l'espace pour une politique au service des financiers, promouvoir une politique d'armement et de guerre. S'il voulait nous faire comprendre que la lutte des classes est toujours là et bien là, c'est gagné. ●

“

*La pensée du président serait trop « complexe » pour qu'il puisse se prêter au jeu des questions-réponses. Ce n'est pas la pensée du président qui est trop complexe, c'est le président qui est complexé.*

”





AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

# ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



**EXPERTISE**  
**ACCOMPAGNEMENT**

**PROXIMITÉ**

**SOLIDARITÉ**

Pour en savoir plus : Joël Bienassis  
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32  
[dac-interpro@ag2rlamondiale.fr](mailto:dac-interpro@ag2rlamondiale.fr)

# filpac cgt

Fédération des travailleurs  
des industries du Livre,  
du Papier et de la Communication CGT

## COMITÉ GÉNÉRAL

### RENNES

Complexe des Deux-Ruisseaux  
Chantepie

**28**  
**29 mars**  
**2018**

**Carton**

**Distribution**

**Édition**

**Labeur**

**Papier**

**Presse**

**Publicité**



Design graphique : Frédéric Joffre / Photos : filpac cgt, © filpac cgt, 2017.



# impac

• avril-mai-juin 2017  
CPPAP : 0715 S 07535  
numéro

171

**GRAND FORMAT / PAGE 4**  
**Notre syndicalisme  
versus le président de  
l'inhumanité**

**INTERNATIONAL / PAGE 28**  
**TUNISIE**  
**L'UGTT, un interlocuteur  
incontournable**

**LÉGISLATION DU TRAVAIL**  
**PAGE 30**  
**Lois Macron  
et prud'hommes**

## CONTRE LES ORDONNANCES MACRON, **RÉSISTANCE !**



PAGE 15 >

**ASSISES DES MÉTIERS  
DU LIVRE  
DES RENCONTRES  
POUR ÉCRIRE L'AVENIR**





# impac

• avril-mai-juin 2017  
CPPAP : 0715 S 07535  
numéro  
**171**

**GRAND FORMAT / PAGE 4**  
**Notre syndicalisme  
versus le président de  
l'inhumanité**

**INTERNATIONAL / PAGE 28**  
**TUNISIE**  
**L'UGTT, un interlocuteur  
incontournable**

**LÉGISLATION DU TRAVAIL**  
**PAGE 30**  
**Lois Macron  
et prud'hommes**

## CONTRE LES ORDONNANCES MACRON, RÉSISTANCE !



PAGE 15 >

**ASSISES DES MÉTIERS  
DU LIVRE  
DES RENCONTRES  
POUR ÉCRIRE L'AVENIR**



# impac

• avril-mai-juin 2017  
CPPAP : 0715 S 07535  
numéro

171

**GRAND FORMAT / PAGE 4**  
**Notre syndicalisme  
versus le président de  
l'inhumanité**

**INTERNATIONAL / PAGE 28**  
**TUNISIE**  
**L'UGTT, un interlocuteur  
incontournable**

**LÉGISLATION DU TRAVAIL**  
**PAGE 30**  
**Lois Macron  
et prud'hommes**

**CONTRE LES ORDONNANCES MACRON,  
RÉSISTANCE !**



PAGE 15 >

**ASSISES DES MÉTIERS  
DU LIVRE  
DES RENCONTRES  
POUR ÉCRIRE L'AVENIR**



